



# Revue de presse et dossier

## Parcoursup

Mars à août 2018

- 1. Lettre de motivation Parcoursup 2018 : comment rédiger un « projet de formation motivé » ?**  
*Lors de son inscription et de la saisie des vœux d'orientation post-bac, jusqu'au 13 mars, il est désormais obligatoire de rédiger une lettre pour chaque formation demandée. Le Monde, 08 mars 2018*
- 2. Parcoursup, un nouveau marché pour les acteurs privés du conseil en orientation**  
*les acteurs privés du coaching et du conseil en orientation se frottent les mains. Les nouvelles règles à l'entrée de l'université, qui entrent en vigueur vendredi 9 mars, leur ont amené, racontent-ils, de nouveaux clients. Le Monde, 10 mars 2018*
- 3. Parcoursup, accès à l'université : ce qui change pour les bacheliers** *Les Echos, 12 mars 2018*  
*Orientation renforcée au lycée, nouvelle plateforme Parcoursup pour remplacer APB, fin du tirage au sort... le projet de loi sur « l'orientation et la réussite des étudiants » vise notamment à réduire le taux d'échec en première année de fac. Explications.*
- 4. Parcoursup : l'épreuve du réel - Les éditoriaux des « Echos »** *Les Echos, 13 mars 2018*  
*Les futurs bacheliers ont raison de s'inquiéter. A compter d'aujourd'hui, ils entrent dans un nouveau monde universitaire, un monde dans lequel les professeurs vont enfin pouvoir choisir l'immense majorité de leurs étudiants...*
- 5. Parcoursup : le tri des dossiers des lycéens, un défi pour les universités** *Les Echos, 13 mars 2018*  
*Pour classer les futurs bacheliers, [les universités](#) sont en train de créer des commissions d'examen des vœux, avec les responsables pédagogiques des filières. « Pour les formations à petits flux, les dossiers seront traités à la main, indique François Germinet, président de l'université de Cergy-Pontoise. Celles qui font l'objet de plusieurs milliers de demandes utiliseront l'outil d'aide à la décision de Parcoursup. »*
- 6. Parcoursup : comment les universités vont-elles classer les candidats ?**  
*Une fois passée la date limite de confirmation des vœux d'orientation post-bac, le 31 mars, un « outil d'aide à la décision » va permettre à chaque établissement de décider quelle valeur donner aux différents éléments du dossier Le Monde, 31 mars 2018*
- 7. Parcoursup : professeurs principaux et chefs d'établissement approuvent les vœux des lycéens**  
*Seulement 10,1 % des candidatures ont une capacité à réussir « peu démontrée », selon les avis rendus par les chefs d'établissement sur les « fiches avenir ». Le Monde, 26 avril 2018*
- 8. « Parcoursup, s'il est réaménagé, est un progrès »** *Le Monde, 09 mai 2018*  
*Il existe un réel malaise dans les universités qui n'arrivent pas à sélectionner leurs étudiants, analyse le sociologue François Vatin dans une tribune au « Monde ». Il faut faire revenir vers ces établissements les populations qui les ont délaissés.*
- 9. Parcoursup. 4.295 vœux pour l'IUT de Quimper** *Le Télégramme, 26 mai 2018*  
*Le département Technique de commercialisation a été le plus demandé à l'IUT de Quimper. Selon les données diffusées par le ministère de l'Éducation nationale, 4.295 vœux dans Parcoursup ont été confirmés pour l'IUT de Quimper au 31 mars. « Dans les filières sélectives, seuls les vœux avec une réponse positive sont représentés », précise le ministère.*
- 10. Parcoursup : « Les établissements sont devenus les principaux acteurs de la sélection »**  
*Pour l'avocat de l'association Droits des lycéens, Me Merlet-Bonnan, la plate-forme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup est beaucoup plus encadrée juridiquement que ne l'était Admission post-bac (APB), mais elle manque encore de transparence. Le Monde, 31 mai 2018*

### **11. Parcoursup : comment mettre en place une « sélection équitable » à l'université ?**

*Trouver le juste équilibre entre « sélection » et « ouverture » pour l'accès aux études supérieures n'est pas aisé. Les sociologues Nicolas Charles et Romain Delès ont analysé comment procèdent nos voisins européens. Interview.*

*Le Monde, 14 juin 2018*

### **12. Parcoursup plus efficace qu'APB ? La comparaison bancaire de la ministre Frédérique Vidal**

*La comparaison n'est pas toujours à l'avantage du nouveau système d'admission postbac, contrairement à ce qu'affirme la ministre de l'enseignement supérieur.*

*Le Monde, 19 juin 2018*

### **13. Monique Canto-Sperber : « Parcoursup se limite à assurer la réussite des bons candidats »**

*Parcoursup a eu le mérite de proposer un dispositif d'orientation nouveau qui regroupe une très grande partie des filières et prétend assurer la réussite des étudiants qui choisissent d'entrer à l'université. Son principe est en partie emprunté aux modes d'admission dans les filières sélectives (classes préparatoires, BTS, DUT) : les dossiers des lycéens sont répartis entre les formations conformes à leurs vœux, exprimés grâce à un algorithme d'affectation, et ne sont retenus que ceux qui, après examen, paraissent correspondre aux exigences de la formation concernée*

*Le Monde, 20 juin 2018*

### **14. Le point de vue : Parcoursup, une copie à revoir**

*Les Echos, 21 juin 2018*

*Mis en place pour affecter les étudiants au sein des établissements d'enseignement supérieur, Parcoursup ne fait guère mieux que son prédécesseur APB. Environ 175.000 étudiants, n'a reçu aucune proposition à la veille du bac, un résultat pire que celui obtenu l'année dernière avec l'ancien système. Plus inquiétant encore, ce taux a très peu progressé au cours des dix derniers jours, passant de 23 % à 21,5 %. Il est à craindre que la situation ne se résolve que très lentement durant l'été.*

### **15. Près de 500 parcours de remise à niveau pour réussir en licence**

*Le Monde, 26 juin 2018*

*Certaines universités ont joué le jeu en proposant des cours de soutien ou étalés sur deux ans. D'autres ont refusé faute de moyens suffisants.*

### **16. Parcoursup, un système opaque**

*Le Monde, 19 juillet 2018*

*Editorial. S'il était urgent de revoir les modalités d'admission dans l'enseignement supérieur, la nouvelle plateforme manque de transparence et laisse trop de candidats dans l'incertitude.*

### **17. Parcoursup : les bacheliers professionnels obtiennent-ils satisfaction ?**

*Le Monde, 20 juil. 2018*

*Selon la ministre, les premiers indicateurs sont favorables : parmi les 103 000 lycéens inscrits sur Parcoursup qui ont obtenu un bac pro cette année, 63,2 % ont obtenu une réponse positive en BTS, contre 46 % l'an dernier, a-t-elle annoncé*

### **18. Parcoursup : plus de 66 000 candidats encore sans affectation**

*Le Monde, 10 août 2018*

*Selon les chiffres du ministère, actualisés jeudi 9 août, plus de 66 000 candidats sont encore en attente d'une place dans l'enseignement supérieur sur la plateforme Parcoursup. Ils sont précisément 66 402 à n'avoir pas obtenu d'affectation, même si le ministère considère que seuls 16 300 d'entre eux veulent encore « s'inscrire via Parcoursup » et ont ainsi répondu à des propositions d'accompagnement.*

### **19. Parcoursup : le gouvernement au pied du mur à l'approche de la rentrée**

*Le mois de trêve estivale n'aura pas permis un déblocage d'ampleur de Parcoursup. Et pas non plus apporté de bonne nouvelle au gouvernement. Rien n'a bougé, ou presque. Alors que la rentrée universitaire approche à grands pas, l'attente se prolonge pour des dizaines de milliers de jeunes, pas encore fixés sur l'établissement qu'ils rejoindront pour leurs études, trois mois après l'ouverture de la nouvelle procédure d'admission dans l'enseignement supérieur.*

*Le Monde, 23 août 2018*

### **20. "On ne connaît pas la taille des promotions" : le casse-tête des filières face aux indécis de Parcoursup**

*Plus de 90 000 élèves n'ont toujours pas validé définitivement leur affectation, à quelques jours de la rentrée universitaire. Ce qui n'est pas sans conséquence pour l'organisation de certaines administrations.*

*FranceInfos, 25 août 2018*

# **1. Lettre de motivation Parcoursup 2018 : comment rédiger un « projet de formation motivé » ?**

Le Monde | 08.03.2018 à 16h07 | Par [Séverin Graveleau](#)

Lors de son inscription et de la saisie des vœux d'orientation post-bac, jusqu'au 13 mars, il est désormais obligatoire de rédiger une lettre pour chaque formation demandée.

Le « projet de formation motivé », autrement dit une « lettre de motivation » : c'est l'une des principales nouveautés de la nouvelle plate-forme d'orientation post-bac Parcoursup, qui succède à Admission post-bac et permet de candidater en première année d'études supérieures pour la rentrée 2018. « *L'idée n'est bien sûr pas de faire un copier-coller de celle-ci pour tous ses vœux* », prévient Ferroudja Kaci, conseillère au Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ). L'objectif est d'adapter et de personnaliser ce texte à chaque établissement, « *de raconter quelles sont ses particularités ou options qui vont servir au candidat pour atteindre son objectif professionnel* », précise-t-elle. La longueur maximale est de 1 500 signes, sauf si l'établissement de formation demande à ce qu'elle soit plus importante.

Après avoir rédigé une introduction avec une phrase d'accroche personnalisée ; du type « *je candidate à telle formation parce que...* », il faut décrire rapidement son parcours d'études antérieur, et, éventuellement, ses expériences professionnelles ou stages, « *en expliquant en quoi ils ont permis d'acquérir des compétences, des questionnements, qui seront utiles dans la formation que l'on vise* », explique la conseillère.

## **« Savoir si le candidat s'est renseigné »**

« *Si l'élève a réalisé un stage de troisième dans un cabinet d'avocats et qu'il souhaite tenter d'entrer dans un parcours d'affaires juridiques, il est important de le souligner*, conseille de son côté Cécile Charasse, directrice de l'IUT d'Allier et vice-présidente de l'Association des directeurs d'IUT. *Il doit également signaler ses points forts — et parfois reconnaître ses faiblesses ! — qui lui permettent de justifier qu'il a le potentiel pour atteindre son objectif final.* » On peut aussi préciser si l'on est membre d'une association, ou si on a été délégué de classe, « *pour illustrer le fait qu'on est responsable par exemple* », conseille-t-elle.

Il est ensuite possible d'aborder son projet professionnel et d'expliquer en quoi la formation va permettre de s'y préparer et d'y accéder. « *Si le projet professionnel est encore flou, préciser le ou les domaines d'activité qui intéressent et montrer en quoi la formation souhaitée permettra de se diriger vers ce ou ces domaines, et de définir son projet ultérieurement* », conseille [la fiche d'information Parcoursup sur le projet de formation motivé](#). Les jurys vont essayer de voir « *si le candidat sait bien où il met les pieds, s'il s'est renseigné sur la formation et sur ses débouchés* », explique M<sup>me</sup> Kaci.

Pour les filières sélectives, cette lettre de motivation est « *déterminante* », affirme-t-elle. « *C'est l'élément-clé de la sélection en IUT : la motivation et l'engagement sont fondamentaux* », confirme M<sup>me</sup> Charasse. Pour ceux qui postulent une licence à l'université, le projet de formation motivé pourra être utilisé par les jurys pour départager les candidats dans les cas où ils seraient plus nombreux que les places disponibles. Le candidat ne pouvant savoir si ce sera le cas pour la licence qu'il convoite, autant peaufiner la rédaction de ce court texte, qui demeure possible jusqu'au 31 mars (date limite pour la finalisation des dossiers et la confirmation des vœux).



## **2. Parcoursup, un nouveau marché pour les acteurs privés du conseil en orientation**

Le Monde | le 10.03.2018 à 06h35 | Par [Séverin Graveleau](#)

**Des forfaits allant jusqu'à 900 euros sont proposés pour aider à l'inscription à l'université.**

Alors que les lycéens doivent inscrire, avant le mardi 13 mars, leurs vœux d'orientation sur Parcoursup – la nouvelle plate-forme d'accès à l'enseignement supérieur –, les acteurs privés du coaching et du conseil en orientation se frottent les mains. Les nouvelles règles à l'entrée de l'université, qui entrent en vigueur vendredi 9 mars, leur ont amené, racontent-ils, de nouveaux clients.

La fondatrice du cabinet Tonavenir.net, Sophie Laborde-Balen, estime ainsi la hausse de son activité « de 25 % à 30 % » par rapport à 2017. « *Le tirage au sort en 2017 et les nouveautés de Parcoursup ont rendu les parents inquiets* », observe-t-elle. Ici, parmi les forfaits vendus dans le coffret cadeau « Yes future », le « Pass sérénité » à 560 euros permet une « *prise en charge totale* » des inscriptions postbac : définition avec le futur étudiant de son projet d'études, écriture avec lui des lettres de motivation... Et à ce prix-là, le conseiller se charge d'entrer les vœux sur la plate-forme.

Même constat chez Clotilde du Mesnil, fondatrice de Cowin Coaching, qui fait état d'une montée en puissance de l'activité cette année : « *Les candidats sont inquiets de ne pas obtenir la formation qu'ils veulent, qu'il y ait une sélection cachée.* » Elle propose un forfait de dix séances de conseil en orientation pour 910 euros.

Tonavenir.net, Cowin Coaching, Quiétude, ODIEP, Eurêka Study et autres Recto Verso... S'il est compliqué de dresser un bilan pour l'ensemble du secteur, les entreprises spécialisées dans l'orientation sont nombreuses à s'être engouffrées sur le nouveau marché Parcoursup. Difficile pour les élèves d'échapper à leur communication intensive sur les réseaux sociaux et dans les salons d'orientation.

### **« Public mal informé »**

Pour renouveler leur offre, ces acteurs, qui existaient déjà en grande partie, parient sur l'une des nouveautés de Parcoursup : l'obligation de rédiger une lettre de motivation – un « *projet de formation motivé* » – dans toutes les formations, y compris les licences universitaires. Ainsi qu'un curriculum vitae lorsqu'elles le demandent.

De quoi déstabiliser les candidats. De quoi « *surfer sur leur angoisse* », corrige Didier Delignières, le président des doyens de Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps), qui souligne que, dans cette formation, la lettre de motivation ne sera utilisée qu'« *à la marge* » pour départager les candidats. Dans un blog, il s'est récemment fendu d'un [post](#) dénonçant les offres aguicheuses d'une entreprise proposant de « *booster son dossier sur Parcoursup* » pour 720 euros.

Si les acteurs privés pensent avoir une carte à jouer avec Parcoursup, c'est aussi parce que « *le public est très mal informé, et ne trouve pas toujours d'interlocuteurs pour répondre à ses questions* », estime Philippe Vivier, coach et président de l'Association française du coaching scolaire et étudiant.

Selon lui, les coachs peuvent, eux, prendre le temps avec l'élève qui ne sait pas ce qu'il veut faire, contrairement aux psychologues de l'éducation nationale qui « *ont énormément d'élèves à gérer* ». Tous les autres acteurs privés interrogés par *Le Monde* estiment eux aussi occuper une place laissée libre par le service public et ses... 1 500 élèves par conseiller.

### **Nouvel eldorado**

Ce temps en plus, les coachs l'ont « *quand ils font bien leur boulot* », nuance Philippe Vivier, qui dénonce le développement récent d'entreprises « *qui proposent des packages tout compris et des tests d'orientation basiques à des parents qui n'ont pas envie de s'embêter* ». Son association, dont les membres doivent avoir été formés au coaching au moins trois cents heures, milite pour une régulation de la profession, aujourd'hui ouverte à tous.

L'ambition affichée de ces acteurs ne manque en tout cas pas d'aller à l'encontre d'une autre : celle de la « démocratisation » des études, défendue par la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, avec cette réforme Parcoursup.

Le nouvel eldorado que semble constituer la plate-forme pour les coachs en orientation ne va pas « dans le sens d'une réduction des inégalités », déplore la sociologue Anne-Claudine Oller, qui publiera à l'automne un ouvrage sur le coaching scolaire. « *Leurs clients sont en grande majorité des jeunes dont les parents sont cadres du secteur privé* », décrit la chercheuse, qui observe ce marché « *en hausse depuis déjà une dizaine d'années* ». Les familles plus défavorisées en sont, elles, plus éloignées « *soit à cause du prix, soit parce qu'elles n'ont pas connaissance de ces services, même lorsqu'ils sont gratuits* ».

### **3. Parcoursup, accès à l'université : ce qui change pour les bacheliers**

Les Echos / Valérie Mazuir / Le 12 mars 2018

**DOSSIER - Orientation renforcée au lycée, nouvelle plateforme Parcoursup pour remplacer APB, fin du tirage au sort... le projet de loi sur « l'orientation et la réussite des étudiants » vise notamment à réduire le taux d'échec en première année de fac. Explications.**

De nouvelles règles pour entrer à l'université. Le projet de loi intitulé « Orientation et réussite des étudiants », présenté en Conseil des ministres le 22 novembre 2017, vise notamment à réduire le taux d'échec en première année de fac. Ce texte, né après trois mois de concertation avec les principaux acteurs du monde éducatif, a été adopté par le Parlement le 15 février 2018.

« *Notre objectif est qu'à la rentrée prochaine nous soyons en capacité d'accueillir tous les bacheliers* » à l'université, a expliqué la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal. L'été dernier, le nombre de bacheliers laissés sans affectation après les premières vagues de réponse sur la plateforme APB avait atteint un niveau inédit.

Alors que le nombre de nouveaux bacheliers est attendu en hausse de 28.000 en 2018, par rapport à 2017, le ministère s'est engagé à créer 22.000 places supplémentaires dans les filières en tension (où l'offre excède la demande), qui s'ajouteront aux 130.000 places non pourvues l'an dernier. « *19.000 places supplémentaires, dont plus de 3.400 en Ile-de-France, ont été identifiées et sont déjà financées* », a annoncé Frédérique Vidal, dans une interview aux « Echos ». « *S'il est nécessaire d'aller au-delà de 22.000, nous le ferons, et nous continuerons à travailler jusqu'à la rentrée universitaire pour faire coïncider au mieux l'offre de formation avec la demande des futurs étudiants* », a-t-elle ajouté.

Traduction du plan étudiant présenté en octobre 2017, la réforme prévoit entre autres une nouvelle plateforme - Parcoursup - qui remplace APB fortement décriée, la fin du tirage au sort dans les filières en tension et le rattachement des étudiants au régime général de la Sécurité sociale. Chaque université traitera la demande d'inscription de manière personnalisée et répondra au vu des « attendus », compétences et connaissances requises pour être admis dans la filière souhaitée.

Le nouveau système, Parcours ouvert depuis le 22 janvier, alimente les inquiétudes, y compris de certains partisans, et un afflux dans les cabinets privés de conseil en orientation.

Le parcours parlementaire du projet de loi a été ponctué de deux mobilisations syndicales sans grand élan. L'Unef (syndicat étudiant) et Snesup (syndicat enseignant) dénoncent, notamment, une sélection déguisée. Des partis de gauche ont saisi le Conseil constitutionnel, qui a rejeté leurs recours et jugé le texte conforme à la Constitution.

***Tour d'horizon de ce qui va changer :***

***Au lycée, des profs donneront leur avis***

Dès cette année scolaire 2017-2018, deux semaines doivent être dédiées à l'orientation pour les lycéens de terminale : une première semaine pour affiner leurs connaissances des métiers et une deuxième pour les éclairer sur les différentes filières. Le rôle du conseil de classe doit être accru. Pendant celui du premier trimestre, l'équipe éducative prend connaissance des intentions des lycéens et peut formuler des recommandations. Celui du deuxième trimestre examine les vœux des candidats et son avis est transmis aux établissements d'enseignement supérieur.

Pour « assurer un accompagnement personnalisé », les établissements ont pu nommer dès le mois de décembre un second professeur principal. Des outils comme des Mooc (cours en ligne gratuits) ou un site (monorientationenligne.fr), qui répond aux questions des jeunes de manière personnalisée, sont mis à disposition.

### **Parcoursup, le nouvel algorithme**

Une nouvelle plateforme a remplacé APB (admission post-bac), très critiquée. Ce nouvel outil, dénommé « Parcoursup », a ouvert le 15 janvier 2018. Les lycéens de terminale désirant entamer des études supérieures ou les étudiants en réorientation doivent indiquer, entre le 22 janvier et le 13 mars, 10 vœux au maximum (contre jusqu'à 24), sans les classer. Chaque vœu doit être motivé. Les élèves doivent rédiger quelques lignes de motivation, joindre éventuellement des documents demandés par la formation.

De leur côté, les professeurs et chefs d'établissement doivent remplir une fiche « Avenir » en donnant leur avis sur les vœux inscrits par les élèves.

Nouveauté de ce système, les filières non sélectives (licences générales à l'université) précisent sur la plateforme les acquis et compétences estimés nécessaires pour réussir dans telle ou telle voie. Ainsi pour la filière des métiers du sport (Staps), très demandée, il faut disposer de compétences scientifiques, sportives, en expression écrite, et avoir eu un investissement associatif ou des responsabilités collectives.

Les élèves doivent recevoir les réponses au fil de l'eau à partir du mois de mai. Le ministère espère que « 70 % des réponses tombent avant les épreuves écrites du baccalauréat » .

### **Oui, « oui si » ou « en attente »**

Les formations sélectives (classes prépas, BTS, DUT...) conservent la possibilité de refuser un candidat. Les formations non sélectives (les licences générales) ne peuvent, elles, pas en refuser si des places restent vacantes. Mais elles peuvent désormais « conditionner l'inscription à l'acceptation du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogiques ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite » .

Les réponses à une candidature peuvent donc être « oui », « oui si » ou « en attente » (qu'éventuellement des places se libèrent) pour n'importe quelle licence générale, en tension ou pas.

« *« Oui si », ça veut dire que l'équipe pédagogique considère que le bachelier a besoin d'être accompagné de manière spécifique* », a expliqué la ministre. Il peut lui être par exemple proposé un parcours avec « *plus de travaux dirigés, plus de méthodologie ou davantage de temps pour mûrir son projet* » . « *L'élève aura toujours le dernier mot dans le choix de sa filière, mais devra faire confiance à l'université et aux enseignants sur le chemin à parcourir* » pour obtenir le diplôme souhaité, a précisé Frédérique Vidal.

Faute de places suffisantes, priorité sera donnée aux profils les plus en adéquation avec la formation demandée. Une université peut décider de ne pas accepter un étudiant si le nombre de demandes excède encore le nombre de places disponibles, malgré la hausse prévue des capacités d'accueil.

A chaque fois qu'il reçoit deux « oui » à des formations différentes, le jeune doit choisir entre l'une des deux pour ne pas engorger le système mais il peut conserver ses vœux « en attente » . A partir des premiers retours, il a une semaine pour répondre, trois jours à compter du 26 juin, puis 24 heures à partir du 21 août.

### **Une commission pour les bacheliers sans place**

A l'issue de la procédure, une commission d'accès au supérieur, présidée par le recteur de région, doit proposer aux bacheliers restés sur le carreau une autre formation. « *On leur garantira une place la plus proche possible de ce qu'ils souhaitent* », assure la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal.



### **Des licences « à la carte »**

L'organisation des cursus sera revue dès la rentrée 2018. La nouvelle licence pourra se faire en deux, trois ou quatre ans, en fonction des profils des étudiants. Les parcours pourront ainsi être de durée variable, pluridisciplinaires, ou encore s'interrompre par une année de césure sans perte des droits sociaux.

### **Une année de césure**

Le texte donne une base législative à l'année de césure, qui consiste à interrompre ses études pour mener à bien un projet - personnel, professionnel, associatif ou même universitaire. Une convention entre l'étudiant et l'établissement doit définir « l'objet et les finalités de cette suspension de formation et les modalités de restitution de l'expérience acquise » .

### **Des mesures pour améliorer le pouvoir d'achat des étudiants**

Les nouveaux étudiants seront rattachés à partir de la rentrée 2018 au régime général de la Sécurité sociale, alors qu'ils dépendent actuellement d'un régime spécifique. Cette mesure ne concernera à la rentrée 2018 que les nouveaux étudiants, mais se généralisera à tous au fil des ans, au fur et à mesure de l'avancée des générations.

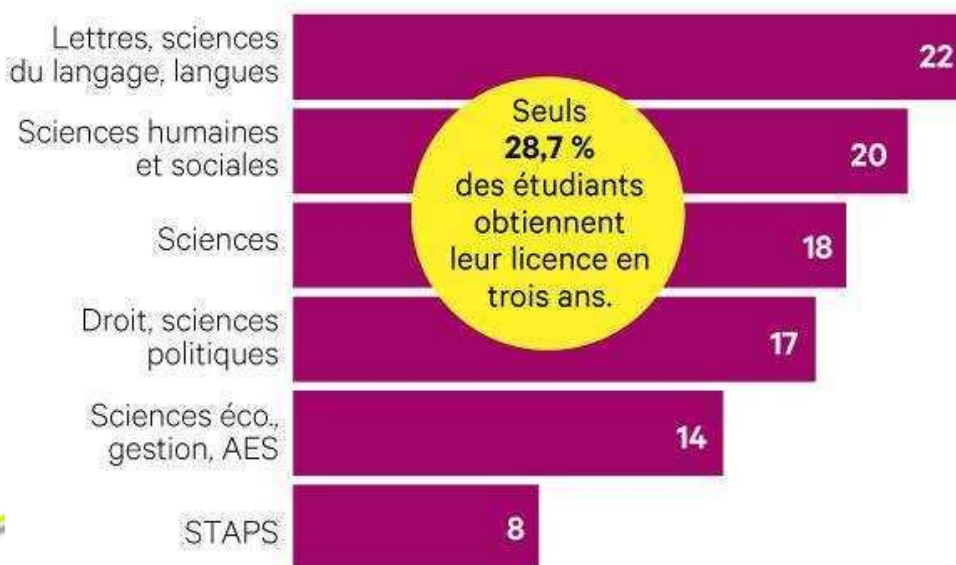
Le gouvernement promet en outre une batterie de mesures pour améliorer le pouvoir d'achat des étudiants : renforcement des services de santé universitaire, paiement des bourses le 5 de chaque mois, 60.000 nouveaux logements étudiants d'ici à 2022, généralisation d'un système simple de caution locative...

Une contribution « vie étudiante » de 90 euros destinée à favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif doit être instaurée. Y seront redevables tous les élèves lors de leur inscription à une formation initiale de l'enseignement supérieur, boursiers exceptés.

Le gouvernement réfléchit aussi à une aide globale d'autonomie, qui rapprocherait aides au logement et bourses étudiantes.

## **Les étudiants en première année de licence à l'université**

Répartition par discipline, en % pour 2016-17



## **4. Parcoursup : l'épreuve du réel - Les éditoriaux des « Echos »**

Les Echos / Jean-Francis Péresse / Le 13 mars 2018

Les futurs bacheliers ont raison de s'inquiéter. A compter d'aujourd'hui, ils entrent dans un nouveau monde universitaire, un monde dans lequel les professeurs vont enfin pouvoir choisir l'immense majorité de leurs étudiants. En déposant, au plus tard à 18 heures ce mardi, sur la plate-forme Parcoursup, leurs vœux de formation pour l'année prochaine, les 750.000 candidats au bac 2018 (auxquels s'ajoutent quelque 100.000 étudiants du premier cycle en réorientation) vont bien plus qu'expérimenter le successeur d'Admission post-bac (APB), le précédent logiciel, qui s'était trouvé noyé sous l'afflux des demandes dans certaines filières comme les STAPS, droit ou médecine, au point d'entraîner des sélections par tirage au sort. Que les lycéens éprouvent de l'appréhension à l'égard d'un logiciel lancé en grande nature, en quelques semaines et sans avoir été testé, il n'y a là rien de plus normal. Mais la vraie raison de s'inquiéter devrait être ailleurs : dans cette épreuve de vérité que devient le passage dans le supérieur. Avec Parcoursup, en effet, l'essentiel de la sélection a lieu avant l'entrée à l'université et non plus après. Tenues d'examiner les notes - y compris celles du deuxième trimestre -, et surtout les dossiers et les lettres de motivation des candidats, les universités vont leur dire la vérité sur leur niveau et sur leurs chances de réussir dans la filière et la faculté où ils postulent. Certaines ont d'ailleurs déjà commencé à le faire, pour dissuader des élèves de technologie de s'orienter vers des études trop généralistes, où leur naufrage est quasi assuré. C'est une vérité dure à recevoir en terminale, année où l'on rêve encore d'impossible, mais c'est une vérité salutaire, car elle permettra de prévenir l'échec avant la licence, cette injustice qui est la fille de l'égalité. Se voir poser des conditions de formation complémentaire ou de parcours adapté - comme une licence en quatre ans, à l'image de ce que pratiquent déjà quelques grandes universités parisiennes -, cela va heurter les habitudes de lycéens, dont les aînés étaient affectés en fonction des places disponibles. Mais c'est une condition de l'augmentation du niveau de l'université française. Et, pour elle aussi, Parcoursup fait figure d'épreuve du réel. La balle est dans le camp des facultés. C'est à elles qu'il appartient de jouer pleinement le jeu de la sélection, par conséquent d'étudier avec sérieux les milliers de dossiers sous lesquels elles vont soudain crouler et de sélectionner les profils les plus en adéquation avec les études qu'elles proposent. Cela suppose, bien sûr, qu'elles se dotent de véritables services d'admission, à l'image des universités anglo-saxonnes. L'Etat doit les y aider financièrement. Mais cela suppose aussi que certaines universités de sciences humaines, parfois parisiennes mais souvent provinciales, habitués foyers d'une agitation entretenue par des enseignants politisés, ne fassent pas obstacle à une réforme éclairée. Dénuée d'arrière-pensée idéologique, elle ne vise qu'à lutter contre ce mal français de la sélection par l'échec.

## **5. Parcoursup : le tri des dossiers des lycéens, un défi pour les universités**

Les Echos / [Marie-Christine Corbier](#) / Le 13/03 à 12:15

**Les futurs bacheliers ont jusqu'à ce mardi soir pour entrer leurs vœux dans la nouvelle plateforme Parcoursup. Les universités commenceront à les classer le 4 avril. Un saut dans l'inconnu pour beaucoup.** C'est un défi majeur qui attend les universités. Les centaines de milliers de lycéens de terminale qui veulent poursuivre leurs études après le bac ont jusqu'à ce mardi 18 heures pour s'inscrire sur la nouvelle plateforme [Parcoursup](#). Les premières réponses des universités tomberont à partir du 22 mai. Que va-t-il se passer d'ici là ?



Le 4 avril, chaque université va récupérer les vœux des candidats. Les établissements doivent classer « *toutes les candidatures* », insiste le ministère de l'Enseignement supérieur. Ils répondront « oui », « oui si » - s'ils conditionnent l'inscription à une remise à niveau - ou « non » pour des filières sélectives telles que les IUT.

### « Algorithme local »

Pour classer les futurs bacheliers, [les universités](#) sont en train de créer des commissions d'examen des vœux, avec les responsables pédagogiques des filières. « *Pour les formations à petits flux, les dossiers seront traités à la main*, indique François Germinet, président de l'université de Cergy-Pontoise. *Celles qui font l'objet de plusieurs milliers de demandes utiliseront l'outil d'aide à la décision de Parcoursup.* »

Certains s'inquiètent et parlent d'« *algorithme local* » pour trier les candidats. « *C'est juste un tableau Excel dans lequel nous allons mettre des pondérations pour dire que telle matière a plus d'importance que telle autre*, proteste François Germinet. *Il en ressortira une note globale pour classer les étudiants. Mais celle-ci n'est qu'un élément de la décision.* »

### Besoin de temps et de moyens

Encore faut-il disposer de moyens suffisants pour le faire, tempèrent d'autres présidents d'université, alors que, de Nanterre à Poitiers en passant par Aix-Marseille, Tours ou Grenoble, les motions appelant les enseignants-chercheurs à ne pas classer les dossiers se multiplient. « *Faute de moyens, les classements se feront par des algorithmes et conduiront à la sélection* », prévient le président de l'université du Maine, Rachid El Guerjouma, qui juge insuffisante l'enveloppe de 38.000 euros reçue pour mettre en place Parcoursup.

A Poitiers, la vice-présidente en charge de la formation, Virginie Laval, insiste aussi : « *C'est du temps et des moyens dont on a besoin !* » A Orléans, son homologue Yann Mercier-Brunel parle déjà des conséquences : il va devoir « *restructurer* » certains cours - plus d'enseignements en amphithéâtres et en visioconférence, au détriment de cours en petits effectifs.

Les grandes universités sont concernées aussi : « *L'enveloppe financière est inférieure à ce qu'on estimait nécessaire*, indique Thierry Paul, vice-président formation d'Aix-Marseille. *Là où on prévoyait des groupes de 20 étudiants, il faudra peut-être réduire le nombre d'heures.* » Le ministère de l'Enseignement supérieur insiste, lui, sur les 25 millions d'euros supplémentaires distribués pour les quatre derniers mois de 2018, soit 75 millions en rythme annuel.

### « Grosse complexité »

Les universités redoutent, comme le dit Yann Mercier-Brunel, « *la grosse complexité liée à l'explosion du nombre de vœux* » puisque les lycéens ne les hiérarchisent plus, contrairement à l'ancien système APB. Chaque université s'adapte, avec ses propres motivations. Face au « *flou artistique* » de la situation, le président de l'université de Nîmes, Emmanuel Roux, envisage ainsi de « *donner la priorité aux dossiers qui viendront du Gard* ». Mais il redoute « *des dossiers d'étudiants de Perpignan qui vont s'inscrire à Nîmes par sécurité, alors qu'ils ne viendront jamais* ». A Marseille, Thierry Paul s'inquiète aussi de « *longues listes d'attente* ». Et évoque « *la concurrence entre filières : des universités seront plus exigeantes que d'autres. Certaines vont répondre "oui si" là où d'autres diront "oui".* »

L'université d'Aix-Marseille a décidé de s'engager « *assez résolument* » dans la mise en oeuvre de parcours adaptés pour les lycéens qui recevront un « oui si ». Une attitude qui fait figure d'exception dans le paysage universitaire. D'autres l'envisagent, comme à l'université de Haute-Alsace, mais pour 2019. « *On pourrait même choisir délibérément des « oui si » pour une plus grande mixité des publics* », imagine Christine Gangloff-Ziegler, sa présidente. Une autre démarche qui fait figure d'exception.

## **6. Parcoursup : comment les universités vont-elles classer les candidats ?**

Le Monde | le 31.03.2018 à 06h39 | Par [Séverin Graveleau](#)

**Une fois passée la date limite de confirmation des vœux d'orientation post-bac, le 31 mars, un « outil d'aide à la décision » va permettre à chaque établissement de décider quelle valeur donner aux différents éléments du dossier. Explications.**

Les quelque 890 000 lycéens et candidats en réorientation qui ont formulé un vœu sur la nouvelle plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup ont jusqu'à samedi 31 mars, minuit, pour finaliser leurs candidatures.

Comment les universités vont-elles ensuite s'y prendre pour trier les dossiers ? La question est sensible, alors que la réforme de l'accès aux études supérieures promulguée début mars leur impose la lourde tâche de classer tous les candidats pour les départager dans le cas où les capacités d'accueil seront atteintes, de la même façon que les filières déjà sélectives (IUT, classes préparatoires, etc.).

### **Multitude de paramètres**

Notes, avis du conseil de classe, lettre de motivation... les éléments qui composent le dossier des candidats selon les formations pourront être passés à la moulinette d'un « outil d'aide à la décision » que les équipes pédagogiques ont découvert en mars. Il permet à chaque établissement de définir ses critères de priorité pour effectuer le classement.

Concrètement, les commissions d'examens des vœux peuvent y paramétrer quelle valeur est accordée à chaque élément du dossier dans la « note » totale du candidat. De cette multitude de paramétrages possibles, sur lesquels chaque formation a la main, dépend donc le classement final qui sera fait par l'algorithme de Parcoursup.

Dans la majorité des filières, les bulletins de première et de terminale seront le principal critère utilisé pour classer les candidats. L'outil permet de sélectionner les notes que l'on souhaite prendre en compte : « moyenne générale de première », « mathématiques de terminale »... Mais aussi d'évaluer des « bouquets de matières », explique Sandrine Clavel, la présidente de la Conférence des doyens de droit : « Une moyenne "expression écrite" peut être faite avec les notes de français, d'histoire-géo ou de SES [sciences économiques et sociales] par exemple. »

Un livret distribué aux équipes pédagogiques, et auquel *Le Monde* a eu accès, montre comment il est possible de pondérer ces notes avec des coefficients, selon l'importance donnée à telle ou à telle matière. Mais aussi selon la filière : « Un 15 en mathématiques en série scientifique vaudra sans doute plus qu'un 15 en série technologique », illustre une enseignante-chercheuse membre de l'Observatoire de la sélection universitaire, collectif d'universitaires mobilisés pour « rendre Parcoursup plus transparent ». Cette pondération des notes par filière, laissant sous-entendre que tous les bacs ne se valent pas, fait grincer des dents du côté du syndicat étudiant FAGE (Fédération des associations générales étudiantes), pourtant soutien de la réforme.

### **Diversité de traitement**

Autre sujet qui fâche : afin de prendre en compte les possibles différences de niveau, et donc de notation, selon les lycées, des universitaires s'interrogeaient sur la possibilité de pondérer aussi les notes en fonction du lycée d'origine, quitte à graver dans le marbre l'existence d'établissements scolaires à deux vitesses en France.

Officiellement, le sujet est tranché : l'outil de classement proposé aux universités ne le permet pas directement. « La procédure étant nouvelle, nous ne sommes de toute façon pas capables de le faire cette

année. Nous n'avons pas de recul sur les lycéens qui vont postuler chez nous », commente Frédéric Dardel, le président de l'université Paris-Descartes, plutôt favorable à cette pondération.

Afin de valoriser le fait d'avoir suivi une option particulière, ou bien d'avoir eu des activités extrascolaires (bénévolat, BAFA, sport, etc.), les commissions d'examen peuvent aussi ajouter des bonifications au dossier des candidats, afin de les faire remonter dans le classement. Elles ont aussi la possibilité de transformer en nombre de points les mentions présentes sur l'avis du conseil de classe (« favorable », « non favorable », etc.).

Mais ce classement, qui nécessite de quantifier tous les éléments du dossier de l'élève, impose aussi aux universités de donner une « note » à la lettre de motivation ou au CV, et donc de les lire individuellement. Lecture hasardeuse, voire impossible, face aux milliers de dossiers reçus, elle laisse présager une utilisation là encore différenciée de ces éléments selon le nombre de personnes mobilisées pour trier les dossiers. Plusieurs filières ont déjà annoncé ne pouvoir les utiliser qu'à la marge afin, par exemple, de départager les ex aequo.

Pour résumer : à chaque formation son classement. Une diversité de traitement à laquelle il faut ajouter les « algorithmes maison » développés par certaines filières. Liberté est en effet laissée aux formations d'utiliser l'outil d'aide à la décision de Parcoursup, ou bien d'effectuer leur propre classement à partir d'un tableur personnel, avant de le réintégrer à la plate-forme. De quoi rendre vaine la volonté de transparence du président de la République, qui a réclamé, jeudi 29 mars, la publication de l'algorithme de Parcoursup. Mais lequel ?

## 7. Parcoursup : professeurs principaux et chefs d'établissement approuvent les vœux des lycéens

Le Monde | le 26.04.2018 à 18h00 | Par [Adrien de Tricornot](#)

Seulement 10,1 % des candidatures ont une capacité à réussir « peu démontrée », selon les avis rendus par les chefs d'établissement sur les « fiches avenir ».

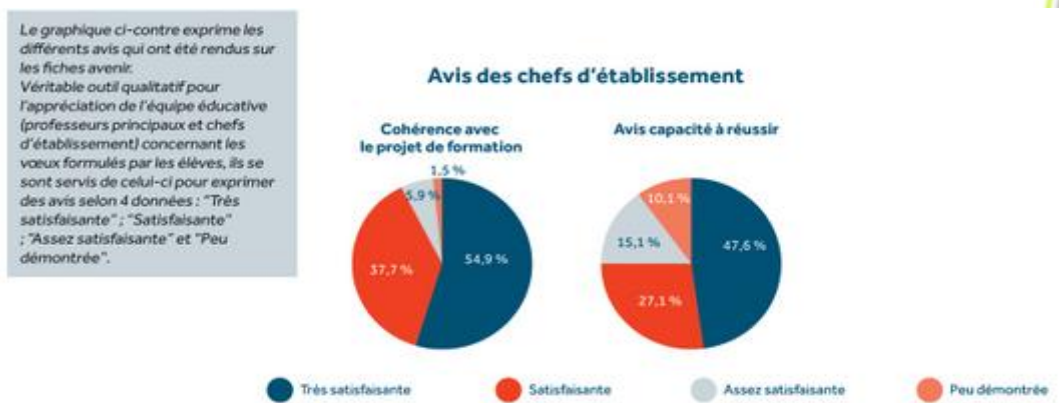
Qu'ont écrit les professeurs principaux et les chefs d'établissement sur la « fiche avenir » accompagnant les vœux formulés par les élèves de terminale sur Parcoursup ? Les établissements d'enseignement supérieur ont, en effet, reçu ces fiches depuis mercredi 4 avril, selon un état des lieux publié par le ministère.

Il en ressort que les appréciations portées par les professeurs principaux sur les aptitudes scolaires de leurs élèves sont très majoritairement positives, que ce soit pour leurs méthodes de travail (jugées satisfaisantes et très satisfaisantes à 63,2 %), pour leur autonomie (69,2 %), pour leur engagement et leur esprit d'initiative (67,1 %) ou pour leurs capacités à s'investir (69,2 %) :





De leur côté, les chefs d'établissement valident en grande partie les souhaits exprimés par les lycéens. La cohérence des vœux émis par les élèves avec le projet de formation est jugée satisfaisante ou très satisfaisante à 82,6 %. Et seulement 10,1 % des candidatures ont, selon eux, une capacité à réussir « peu démontrée ».



« La "fiche avenir", transmise par le lycée est un élément essentiel du dossier du lycéen. Cette fiche est issue du travail collectif des équipes pédagogiques. Elle est spécifique à chaque vœu et comprend pour chaque discipline enseignée en terminale la moyenne des deux premiers trimestres, la position de l'élève dans sa classe, l'appréciation des professeurs principaux et l'avis du chef d'établissement », rappelle le document. Les candidats commenceront à recevoir les réponses à leurs candidatures sur Parcoursup à partir du 22 mai.

## 8. « Parcoursup, s'il est réaménagé, est un progrès »

Le Monde | 09.05.2018 à 06h30 | Par François Vatin (professeur de sociologie à l'université Paris-Nanterre)

**Il existe un réel malaise dans les universités qui n'arrivent pas à sélectionner leurs étudiants, analyse le sociologue François Vatin dans une tribune au « Monde ». Il faut faire revenir vers ces établissements les populations qui les ont délaissés.**

**Tribune.** En remplaçant Admission post-bac (APB) par Parcoursup, le gouvernement d'Emmanuel Macron aurait donc franchi la « ligne rouge ». Mais cette analyse est-elle fondée ? La mobilisation étudiante est si faible qu'aucune manifestation d'ampleur n'a pu avoir lieu ; surtout, les principaux intéressés, les lycéens, ne se sont aucunement mobilisés.

**« On n'introduit pas de sélection ; on la rend moins absurde là où elle existait »**

Parcoursup n'accroît en aucune manière la sélection à l'entrée des universités françaises, puisque autant de places y seront ouvertes en 2018 qu'en 2017 et qu'elles resteront dans l'obligation d'accueillir tous les bacheliers qui le désireront. C'est exclusivement dans les filières « en tension » (droit, médecine, psychologie, Staps...) que les établissements pourront choisir leur public, au lieu de devoir le tirer au sort. Autrement dit, on n'introduit pas de sélection ; on la rend moins absurde là où elle existait. Pour le reste, on espère qu'une meilleure information des lycéens pourra en dissuader certains de s'inscrire dans des cursus pour lesquels ils n'ont aucune chance de réussite.

Si on veut comprendre ce qui se joue, rappelons une vieille loi des mouvements étudiants : ceux-ci ont toujours été favorisés quand ils disposaient du soutien d'une partie du corps enseignant. Les étudiants mobilisés entendent en effet se garantir qu'ils ne seront pas pénalisés. Les étranges revendications,

reprises par certains enseignants, de l'attribution à tous de la note de 10/20, voire de 20/20 « politique », illustrent de façon caricaturale ce jeu complexe entre étudiants et enseignants. On peut donc supposer qu'une fronde enseignante a favorisé la crise présente.

### **Un système pensé « par le haut »**

En effet, Parcoursup pose de graves difficultés dans un certain nombre de cursus, ceux-là mêmes qui sont atteints par les troubles actuels. Dans le nouveau dispositif, les universités reçoivent l'ensemble des vœux des lycéens, non classés. Il incombe alors aux responsables de formation de sélectionner le public qui leur paraît le plus adapté à la formation. Quand les lycéens reçoivent des réponses positives, ils doivent opter pour la formation qu'ils préfèrent. Des places sont alors libérées pour un prochain tour de choix par les établissements.

Au moment de la discussion du dispositif, on a évoqué le problème que cette organisation posait pour les lycéens : ceux qui avaient le moins bon dossier ne trouveraient une place qu'en fin de parcours. On n'avait en revanche pas examiné la situation du point de vue des formations. Or, de la même manière, celles qui sont les moins demandées ne se voient attribuer un public qu'au terme du processus, mais en ayant dû procéder à plusieurs vagues successives de « sélection » virtuelle d'un public qui ne viendra pas, parce qu'il aura opté pour d'autres formations mieux « cotées ».

### **« Moins les formations sont en mesure de sélectionner, et plus elles doivent consacrer du temps à des opérations fictives de sélection »**

On comprend l'irritation ressentie par les équipes pédagogiques sommées de réaliser ce travail aussi ingrat qu'inutile. Le paradoxe est en effet que, moins les formations sont en mesure de sélectionner véritablement, et plus elles doivent consacrer du temps à des opérations fictives de sélection. Pour les étudiants comme pour les établissements, le système a été pensé « par le haut », c'est-à-dire pour ceux qui sont en situation d'être sélectionnés ou de pouvoir sélectionner, et non « par le bas », pour les étudiants et formations en bas de l'échelle. Il va falloir assurément que les pouvoirs publics réaménagent ce dispositif dès l'année prochaine en réintroduisant, d'une manière ou d'une autre, une hiérarchie des vœux des lycéens, afin que chaque formation puisse aller chercher, parmi les candidatures, celles qui s'adressent réellement à elle.

### **Un malaise formulé à contresens**

Mais au-delà de ce cafouillage que peut expliquer le contexte d'une réforme qui n'avait pas été prévue dans le programme présidentiel et qui a dû être menée au pas de charge en raison du scandale de l'extension du tirage au sort à la rentrée universitaire 2017, la crise présente est lourde de significations. On voit en effet s'élever contre la « sélection », non ceux qui pourraient être concernés (lycéens), mais certains de ceux (étudiants) qui ont franchi le barrage dénoncé ; non ceux qui sont amenés à la mettre en œuvre (enseignants des filières en tension), mais ceux (enseignants des cursus de lettres et sciences humaines) qui, faute de candidats, n'ont aucune réelle capacité à sélectionner !

Il faut prendre au sérieux le malaise qui s'exprime ici, même s'il est formulé à contresens. Il émane de la fraction des universités françaises la plus en peine, celle qui ne parvient plus à disposer d'un effectif d'étudiants en quantité et qualité convenables et qui, à raison, craint pour son avenir. Pour inverser la tendance, il faut faire revenir vers les universités la population qui les ont fuies pour des formations sélectives, de plus en plus souvent aujourd'hui privées. A cet égard, Parcoursup, s'il est convenablement réaménagé, est un progrès.

### **« Remonter une telle pente n'est pas chose facile et prendra longtemps »**

Mais il ne faut pas se faire d'illusions. Remonter une telle pente, après des décennies de politique universitaire sans ambition, n'est pas chose facile et prendra longtemps. D'ici là, il faut rassurer une communauté universitaire traumatisée. Elle a assurément sa part de responsabilité dans la crise actuelle, car elle a partagé l'aveuglement des pouvoirs publics. Mais un tel jugement moral est vain. Il s'agit de fonctionnaires, payés par l'argent public. Il est de l'intérêt de tous qu'ils puissent travailler sereinement et efficacement au bénéfice de la nation.

## **9. Parcoursup. 4.295 vœux pour l'IUT**

Télégramme / Publié le 26 mai 2018

Le département Technique de commercialisation a été le plus demandé à l'IUT de Quimper. Selon les données diffusées par le ministère de l'Éducation nationale, 4.295 vœux dans Parcoursup ont été confirmés pour l'IUT de Quimper au 31 mars. « Dans les filières sélectives, seuls les vœux avec une réponse positive sont représentés », précise le ministère.

En tête des demandes, le département Techniques de commercialisation avec 1.516 demandes ;

puis la Gestion des entreprises et administration (GEA), 1.258 ;

la Gestion biologique option analyses biologiques et biochimiques, 701 ;

la Gestion logistique et transport, 434 ;

le Génie biologique option industrie agroalimentaire, 386.

Aucun vœu n'a été formulé pour les Tech de co en apprentissage.

2.521 vœux ont été recensés pour le site Pierre-Jakez-Hélais de l'UBO.

Dans les lycées : Chaptal, 1.786 vœux ; Cornouaille, 1.367 ; Le Likès, 1.091 ; Le Paraquet, 759 ; Brizeux, 556 ; Thépot, 526 ; Kérustum, 50.

## **10. Parcoursup : « Les établissements sont devenus les principaux acteurs de la sélection »**

Le Monde | le 31.05.2018 à 18h30 | Propos recueillis par [Séverin Graveleau](#)

Pour l'avocat de l'association Droits des lycéens, Me Merlet-Bonnan, la plate-forme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup est beaucoup plus encadrée juridiquement que ne l'était Admission post-bac (APB), mais elle manque encore de transparence.

Depuis le 22 mai, des centaines de milliers de candidats à l'enseignement supérieur reçoivent, au fil de l'eau, les propositions d'admission des formations auxquelles ils ont postulé sur la plate-forme Parcoursup. L'association Droits des lycéens, qui dénonce depuis 2016 « l'opacité » de la procédure d'accès à l'enseignement supérieur, avait obtenu à ce titre la publication d'une partie de l'algorithme APB (Admission post-bac). Qu'en est-il de la sécurité juridique et de la transparence de la nouvelle plate-forme ? *Le Monde* a posé la question à M<sup>e</sup> Merlet-Bonnan, l'avocat de l'association.

- **En publiant le 21 mai le code source de l'algorithme de Parcoursup, le ministère s'est félicité de son exercice de transparence. Comment accueillez-vous cette annonce ?**

**M<sup>e</sup> Merlet-Bonnan** : Nous accueillons positivement cette publication. Le gouvernement fait preuve d'un peu plus de transparence que ses prédécesseurs. Cependant l'intérêt de cette publication est selon nous limité, dans la mesure où le code source publié est celui de l'algorithme national, un traitement automatisé secondaire, qui ne fait que modifier à la marge les classements déjà effectués par les formations afin d'y intégrer un certain pourcentage de boursiers ou de candidats hors académie.

Depuis la loi orientation et réussite des étudiants (ORE), le rôle de cet algorithme national est en effet moindre car il y a eu un transfert de responsabilité. Les établissements sont devenus les principaux acteurs de la sélection. Il faudrait donc publier les critères précis qu'ils utilisent, eux, pour classer les candidats, et les algorithmes locaux qu'ils ont pu mettre en place pour procéder à ces classements.



- **APB avait vu se multiplier les recours d'étudiants devant des tribunaux administratifs. Du point de vue du droit, Parcoursup est-il plus sûr que son prédécesseur ?**

Pour les années antérieures, en ce qui concerne APB donc, aucun texte réglementaire ne prévoyait légalement la mise en place d'une sélection, d'un traitement automatisé sélectif ou du tirage au sort à l'entrée des filières universitaires en tension. De ce point de vue Parcoursup est beaucoup plus encadré juridiquement que ne l'était APB, entre autres grâce à la loi ORE. Mais l'outil mérite quelques perfectionnements avant d'arriver à une sécurité juridique et à une vraie transparence pour les étudiants.

Toutes les décisions administratives (parmi lesquelles se trouvent le refus ou l'acceptation des universités) doivent être fondées sur des critères objectifs arrêtés par l'administration et motivées en droit et en fait.

De plus, au regard du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) européen, entré en application le 25 mai, mais aussi d'un récent avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), les décisions administratives prises à partir d'un traitement automatisé doivent aussi être « transparentes ». Or en l'absence d'avis de la CNIL validant ces traitements locaux, et de publication des critères locaux des formations, des étudiants seraient en droit de douter de la régularité de la sélection.

- **Mais le ministère a fait inscrire dans la loi ORE le « secret des délibérations » des jurys et des commissions d'examen des vœux des candidats...**

Effectivement, lors du vote de la loi ORE au Sénat, en février, le gouvernement a fait passer *in extremis* un amendement pour protéger le secret des délibérations de ces commissions. Cela ne pose pas en soi de difficulté, car on peut comprendre que les prises de parole ou les points de vue des membres de jury soient protégés lorsqu'ils discutent du dossier des candidats.

En revanche la communication des critères précis qui ont permis de sélectionner ou de présélectionner les dossiers des candidats dont ils discutent apparaît comme un impératif. Comment les différents critères du dossier de l'élève sont-ils pondérés ? Comment l'ensemble des informations fournies par le candidat (notes, appréciations du chef d'établissement, etc.) sont-elles utilisées ?

L'étudiant est en droit de solliciter à tout moment la motivation d'une décision administrative, telle que le refus de sa candidature, ou les raisons de son placement en liste d'attente. Le règlement général sur la protection des données personnelles offre par ailleurs un nouveau fondement juridique pour demander des comptes quant au traitement et à la sélection pratiquée localement par l'établissement, souvent à l'aide de l'outil de la plate-forme Parcoursup.

## **11. Parcoursup : comment mettre en place une « sélection équitable » à l'université ?**

Le Monde | 14.06.2018 à 12h28 | Par [Camille Stromboni](#)

Trouver le juste équilibre entre « sélection » et « ouverture » pour l'accès aux études supérieures n'est pas aisé. Les sociologues Nicolas Charles et Romain Delès ont analysé comment procèdent nos voisins européens. Interview.

La question de la sélection à l'université est brûlante en France avec la mise en place de la nouvelle procédure Parcoursup. Nicolas Charles et Romain Delès, sociologues à l'université de Bordeaux, ont examiné les cas suédois, allemand et anglais, qui prévoient chacun des systèmes de compensations différents pour rendre la sélection « équitable ». Retour sur les premiers enseignements de cette étude, dévoilée à Sciences Po le 11 juin, et qui sera remise au Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire) en novembre.

## **De nouvelles règles d'admission à l'entrée de l'université s'appliquent pour la première fois cette année en France. Pourquoi cette sélection fait-elle tant débat ?**

**Nicolas Charles.** Chaque pays fabrique un compromis pour arriver à une « sélection équitable », en articulant des règles de sélection à l'entrée et un objectif d'ouverture à tous du système. Le débat se pose actuellement chez nous parce que cet équilibre entre « sélection » et « ouverture » a été bousculé par la réforme de la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants).

Notre système se caractérise par une grande diversité des procédures de sélection (concours, dossiers, oraux...), fondées quasi exclusivement sur le mérite scolaire, avec cette idée d'atteindre ainsi une stricte égalité de traitement. Dans cette logique, nous avons une particularité : l'université constituait le seul espace auquel un bachelier avait un accès de droit. Cela est remis en question, chaque licence classant désormais les candidats selon leurs dossiers scolaires. Parcoursup constitue l'aboutissement de la réduction progressive du périmètre de ce droit d'accès, qui avait débuté marginalement avec les doubles licences sélectives, ou encore le tirage au sort pour un nombre très restreint de formations.

Mais il n'y a eu, en face, aucune réelle compensation qui permettrait de contribuer à l'équité. On aurait pu imaginer de multiples dispositifs d'équilibrage, tels que l'ouverture d'un accès de droit aux BTS, le développement des possibilités de reprises d'études, des mesures pour tendre vers une augmentation de la part de bacheliers dans une génération, ou encore pour limiter l'impact du diplôme sur le marché du travail.

## **Comment font les autres pays européens, qui eux aussi mettent en place des systèmes sélectifs à l'entrée des études ?**

**Romain Delès.** On se rend compte, dans les autres pays européens, que la méritocratie scolaire est relativisée par d'autres dispositifs. En Allemagne, la sélection s'opère globalement sur la moyenne de chaque lycée à l'Abitur (l'équivalent du bac allemand). Mais avec un modèle très différent en amont puisque, dès la fin du primaire, les élèves sont dirigés vers des études courtes ou longues. Les taux de diplômés du supérieur sont ainsi bien moindres – 30 % des 25-34 ans, contre 45 % en France. Ce moment entre l'Abitur et l'enseignement supérieur est donc moins décisif dans les scolarités, il ne fait que redoubler une sélection qui a déjà eu lieu plus tôt. Pour cette raison, la sélection est mieux acceptée socialement.

Mais, surtout, cette sélection est dédramatisée par une autre forme de compensation : la mobilité professionnelle est beaucoup plus ouverte. En quelque sorte, la méritocratie scolaire, et ses effets potentiellement inégalitaires, est rattrapée par la méritocratie professionnelle, avec la possibilité de progresser en entreprise, quelle que soit son origine scolaire. Contrairement à la France, où l'itinéraire professionnel est largement tracé par le diplôme obtenu.

## **La Suède sélectionne ses étudiants sur les notes de bac. Quelle compensation intervient pour assurer une équité ?**

**RD.** Il existe une seconde chance en Suède. En reprises d'études, tout le monde a la possibilité de suivre des enseignements secondaires spécifiques pour passer l'équivalent du baccalauréat ou pour préciser son profil de formation. Parallèlement, l'admission dans l'enseignement supérieur peut se faire par une voie alternative à l'évaluation sur critères scolaires. On peut en effet, à tout âge et quel que soit son passé scolaire, passer un test d'aptitude national qui valorise des compétences génériques, voire l'expérience professionnelle. Ensuite, la procédure d'admission de chaque établissement est contrainte par la règle des trois tiers : toutes les formations doivent accueillir un tiers de candidats sur critères scolaires, un tiers sur la note au test d'aptitude, le dernier tiers étant laissé à la discrétion de l'établissement.

## **Comment l'Angleterre, troisième modèle que vous avez examiné, a-t-elle résolu cette équation, avec un enseignement supérieur sélectif et payant ?**

**NC.** Il est intéressant de noter qu'outre les critères scolaires, la sélection prend en compte très fortement l'histoire individuelle des candidats. Notamment grâce à l'importance du « *personal statement* » (une forme de lettre de motivation) ou encore des oraux. Si en France, un 15/20 dans un très bon lycée pourra

servir à distinguer une candidature, les institutions anglaises valoriseront plutôt le profil d'un jeune d'origine populaire venant d'un « lycée » de moindre niveau comme celui de quelqu'un qui a dû se battre pour faire ses études.

L'Angleterre est aussi capable de mettre de côté tout principe méritocratique dans sa plus grande université : l'Open University, qui dispense des enseignements à distance à 170 000 étudiants. Celle-ci ne recrute sur la base d'aucun diplôme, mais selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». A condition d'avoir néanmoins la capacité de régler les frais annuels, de 3 000 euros. Chaque société a en effet ses points aveugles et les frais de scolarité élevés (jusqu'à 10 000 euros par an en licence) constituent un véritable impensé en Angleterre.

### **N'existe-t-il pas d'autres mécanismes concourant à l'équité en France ?**

**NC.** Dans le système français, la centralisation apparaît théoriquement comme le gage d'une procédure équitable. Mais celle-ci reste imparfaite, puisqu'une part importante des formations sont absentes de Parcoursup – comme sur Admission post-bac (APB), la précédente plate-forme d'admission dans l'enseignement supérieur auparavant. Si la loi ORE vise à les inclure, il faut s'attendre à voir persister les « exceptions » dont on nous expliquera toute la légitimité...

Et dans les faits, les algorithmes utilisés pour sélectionner les étudiants sont élaborés au niveau local, par chaque formation, y compris les licences, contrairement à l'Allemagne ou la Suède, où cela est standardisé. Cela peut avoir l'avantage de « faire dans la dentelle », mais de l'extérieur, cela apparaît d'une grande opacité.

## **12. Parcoursup plus efficace qu'APB ? La comparaison bancaire de la ministre Frédérique Vidal**

Le Monde | le 18.06.2018 à 15h12 | Par [Anne-Aël Durand](#)

**La comparaison n'est pas toujours à l'avantage du nouveau système d'admission postbac, contrairement à ce qu'affirme la ministre de l'enseignement supérieur.**

**Parcoursup se met en pause pendant le bac. L'occasion pour la ministre de l'enseignement supérieur de réaliser un premier bilan de ce nouveau système d'orientation des lycéens et étudiants, qui a remplacé Admission post-bac (APB). Interrogée par 20 Minutes, Frédérique Vidal salue un progrès par rapport à l'ancienne procédure et une avance par rapport aux objectifs fixés. Quitte à se fonder sur des éléments incomparables.**

**Ce qu'elle a dit :**

*« Quatre-vingt pour cent des candidats ont reçu en moyenne trois propositions, alors que l'an dernier à la même époque, 80 % des candidats avaient reçu une proposition seulement. »*

### **Pourquoi la comparaison ne tient pas**

Trois propositions au lieu d'une ? La ministre semble dire que Parcoursup est trois fois plus efficace que l'ancien APB. Sauf que... les modalités ont changé entre les deux systèmes :

- En 2017, les élèves devaient classer leurs demandes par ordre de préférence, en formulant des vœux sur la plate-forme entre janvier et la fin de mai. Le 8 juin, ils se connectaient pour connaître la réponse à leurs vœux. Ils ne pouvaient alors accéder qu'à une seule proposition, celle qui les acceptait et qui était classée au plus haut de leur liste, c'est-à-dire « la meilleure possible », comme le précisait le guide du candidat APB. Même l'élève au meilleur profil scolaire ne pouvait donc avoir reçu qu'une seule proposition, et n'avait aucune information sur ses autres choix.



- En 2018, les élèves formulent jusqu'à dix vœux sans les classer, et reçoivent des réponses pour chacun, qui peuvent être positives (« oui »), conditionnées à des remises à niveau (« oui si »), négatives (« non ») ou « en attente ». S'ils sont acceptés dans plusieurs formations, ils ont une semaine pour arrêter leur choix, ce qui libère des places progressivement pour les autres candidats.

Recevoir « une proposition seulement » n'est donc pas forcément moins bien : en 2017, près de la moitié (49,1 %) avait obtenu leur premier choix sur APB. Désormais, même s'ils ont plusieurs acceptations, il est impossible sur la plate-forme de savoir s'il s'agit de leurs formations favorites ou de choix par défaut.

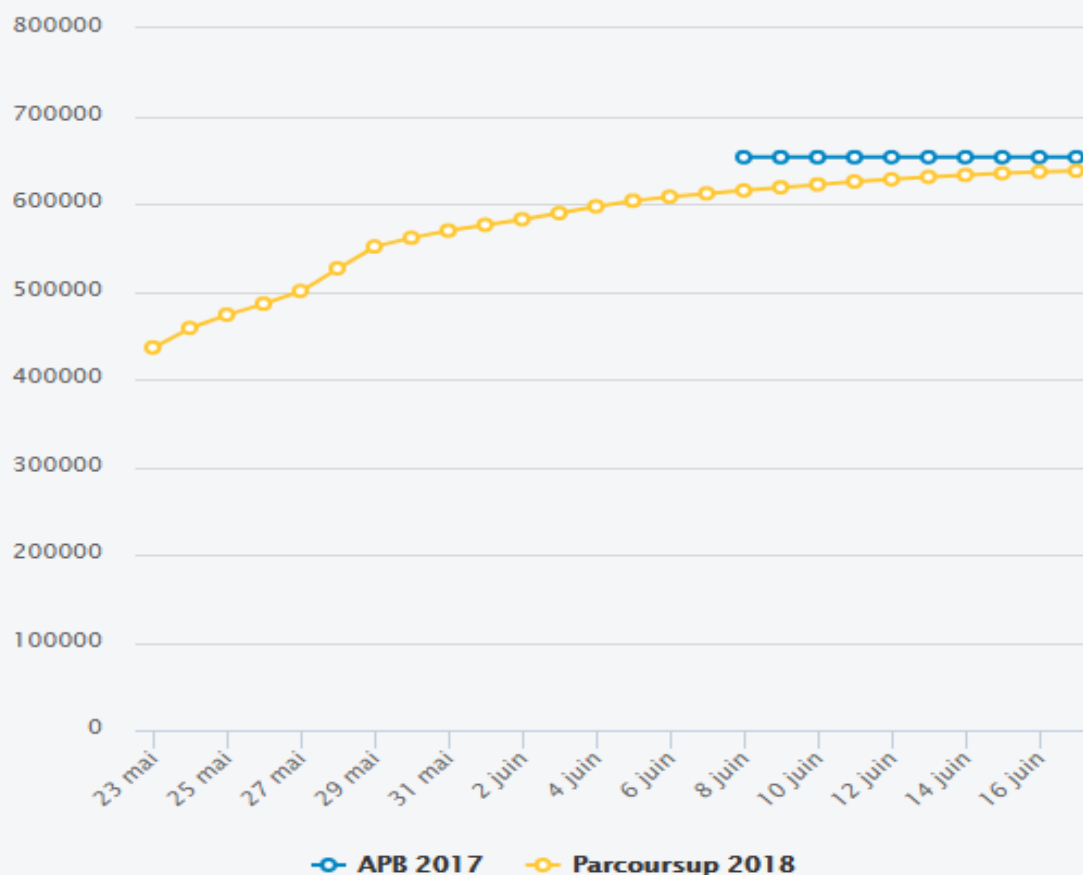
### Davantage de candidats sans rien avant le bac

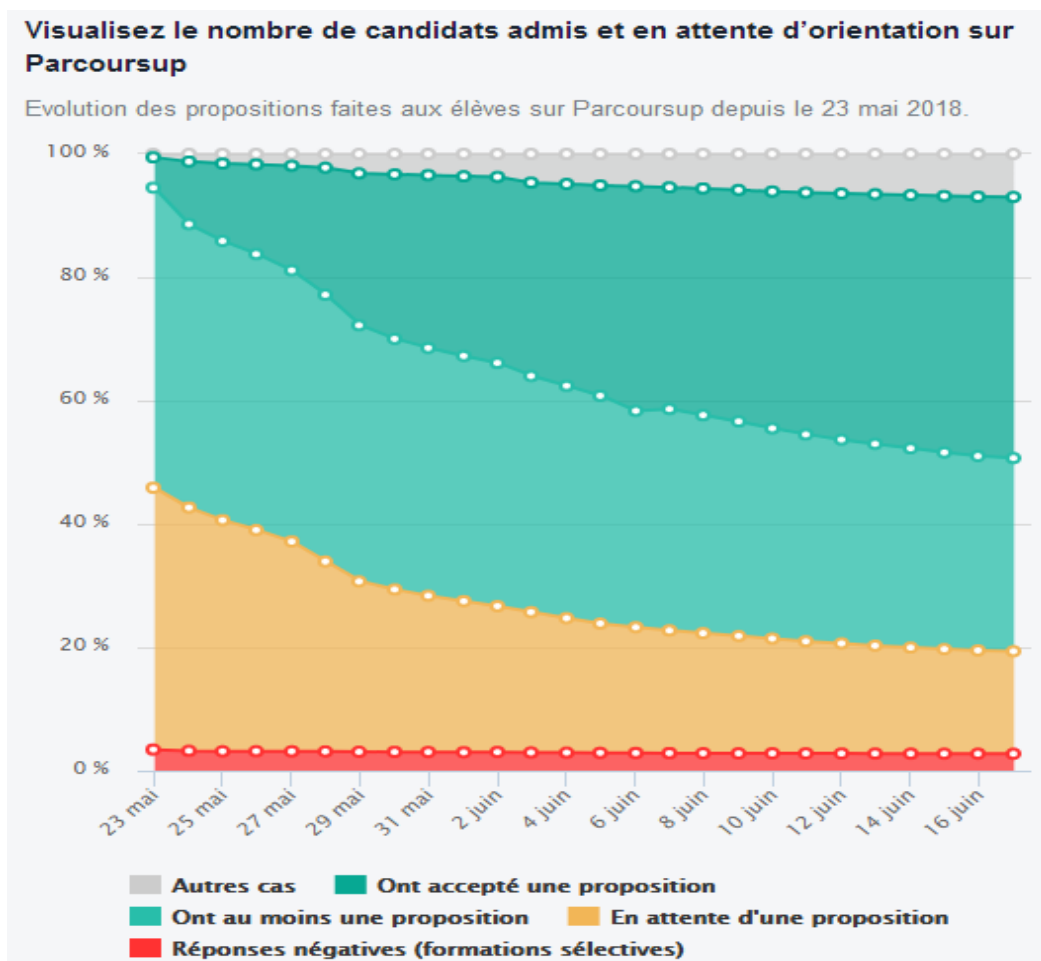
En évoquant « 80 % de candidats » l'an dernier et cette année, la ministre de l'enseignement supérieure arrondit les chiffres. Mais, si on regarde plus précisément, la situation n'est pas si brillante cette année :

- en 2017, à la veille du bac, 156 000 élèves n'avaient reçu aucune proposition, soit 19 % des candidats d'APB ;
- en 2018, ils sont 174 600, soit 21,5 % des candidats inscrits sur Parcoursup. Par rapport à l'an dernier, il y a donc 18 600 élèves de plus qui passent leur bac sans avoir de proposition d'orientation pour l'année prochaine (en incluant les situations particulières et les élèves qui se sont désinscrits entre le 23 mai et le 17 juin).

#### A la veille du bac, moins de candidats ont reçu une proposition de Parcoursup que l'an dernier avec APB

Le nombre d'élèves satisfaits augmente progressivement en 2018, à mesure que chacun valide son choix, alors que la première phase de résultats avait été donnée en une seule fois en 2017.





Frédérique Vidal relativise en rappelant que les chiffres sont meilleurs que les prévisions du ministère, qui comptait sur deux tiers d'élèves satisfaits avant le bac. Le nombre d'élèves en attente a rapidement diminué dans les trois premières semaines suivant l'ouverture de la plate-forme, mais l'évolution a été plus lente par la suite, et les choix sont désormais figés jusqu'au 25 juin, pour laisser les élèves se concentrer sur le bac.

### **13. Monique Canto-Sperber : « Parcoursup se limite à assurer la réussite des bons candidats »**

Le Monde | le 20.06.2018 à 09h41 | Par Monique Canto-Sperber (Philosophe et écrivain)

Dans une tribune au « Monde », la philosophe Monique Canto-Sperber estime que l'algorithme doit être repensé.

**Tribune.** La France est l'un des rares pays où la plupart des lycéens qui ont obtenu les meilleures notes dans le secondaire ne cherchent pas à être admis dans les universités, sauf pour y étudier le droit et la médecine. A cette particularité s'ajoute le fait que les universités connaissent un taux d'échec élevé dans le premier cycle (plus de 60 % des étudiants ne parviennent pas à obtenir leur diplôme de licence en trois ans), alors même que leurs cycles de master et leurs laboratoires de recherche jouissent souvent d'une réputation internationale. L'orientation à l'entrée de l'université et l'organisation des premiers cycles sont, de l'avis général, les principaux moyens de remédier à ces anomalies.

Parcoursup a eu le mérite de proposer un dispositif d'orientation nouveau qui regroupe une très grande partie des filières et prétend assurer la réussite des étudiants qui choisissent d'entrer à l'université. Son principe est en partie emprunté aux modes d'admission dans les filières sélectives (classes préparatoires, BTS, DUT) : les dossiers des lycéens sont répartis entre les formations conformes à leurs vœux, exprimés grâce à un algorithme d'affectation, et ne sont retenus que ceux qui, après examen, paraissent correspondre aux exigences de la formation concernée (une liste complémentaire est établie en cas de désistements ultérieurs).

Parcoursup introduit bien une sélection au sein de l'université, mais qui concerne seulement les filières réputées être les meilleures

Cette manière de faire est bien adaptée à ces filières soucieuses de sélectionner les candidats ayant les meilleures chances de réussite. Mais l'appliquer à l'université était risqué.

D'abord, parce que le nombre de vœux émis en faveur des filières universitaires est bien plus élevé – 800 000 environ –, ce qui entraîne, pour certaines d'entre elles, une disproportion colossale entre les demandes et les places (3 000 demandes pour 80 places en sciences de l'éducation à Paris-Descartes, 14 000 pour 600 places en droit à Paris-I, 5 277 pour 585 places en Staps à Montpellier).

Ensuite, parce que, contrairement à ce qui se passe dans les filières sélectives, l'étudiant refusé dans un cursus universitaire devra pour finir être admis dans un autre, tout bachelier ayant, de droit, accès à l'université. Enfin, parce que cette nouvelle procédure est bien une forme de sélection, mais qui ne concerne pas l'université en général, seulement les filières réputées être les meilleures, bien plus nombreuses que les licences sélectives aujourd'hui autorisées (environ 13 % des licences).

### **Absence de critères explicites**

Parcoursup a également contribué à faire accepter l'idée que, si tous les bacheliers peuvent accéder à l'enseignement supérieur, tous ne peuvent pas y réussir d'emblée. Par là, ce dispositif tranche avec les modes d'affectation antérieurs, fondés sur la fiction qu'on peut dissocier conditions d'admission dans une formation et chances réelles de réussite.

La procédure utilisée les années précédentes (APB) était assez caricaturale à cet égard, puisque les demandes des candidats, formulées en classant 20 vœux, étaient adressées aux filières concernées grâce à un algorithme qui ne retenait que l'académie d'origine, l'ordre des vœux et la situation de famille, aucun élément permettant d'apprécier les acquis scolaires n'y figurant. Si bien que là où les demandes étaient plus nombreuses que les places offertes (surtout en droit, en médecine, en psychologie, en Staps), il était nécessaire de recourir au tirage au sort.

Avec tous ses défauts, APB n'était cependant rien d'autre qu'un algorithme d'affectation, aux critères prédéfinis, où toutes les filières étaient considérées comme égales (à l'exception des quelques licences sélectives). Parcoursup, par contraste, ne pourra jamais rendre ses critères explicites (les universités étant libres de classer les étudiants comme elles l'estiment juste, sans qu'on sache si le souci de diversité sociale, au-delà du quota imposé d'étudiants boursiers, a influencé – ou pas – un classement d'abord fondé, en général, sur les résultats scolaires ; sans qu'on sache non plus ce qu'elles ont fait avec les milliers de candidats, plus ou moins ex aequo, qui restaient à départager après que les meilleurs ont été pris et les moins bons placés en queue de liste). Surtout, ce nouveau système a permis de révéler la hiérarchie jusque-là implicite entre les filières universitaires.

### **Dissociation orientation-formation**

En dépit de ses promesses initiales, Parcoursup ne tardera pas à apparaître comme un dispositif d'orientation peu apte à assurer la réussite du plus grand nombre d'étudiants ; il se limitera à assurer celle des candidats qui ont déjà le plus de chances de réussir. Que ces bons étudiants fassent leurs études dans des groupes de niveau homogène, n'a rien d'illégitime ; c'est même la condition pour que les cursus universitaires attirent les lycéens les plus brillants, qui s'orientent aujourd'hui vers les classes préparatoires. Mais il est désolant que les candidats qui ont eu un parcours scolaire moins régulier ne disposent pas eux aussi des meilleures offres de formation.



Lorsque la procédure Parcoursup sera close, ces derniers ne se retrouveront pas dans les filières les plus adaptées pour eux, mais dans celles où il restera des places, alors qu'ils devraient rejoindre celles où ils pourraient bénéficier de modules de formations complémentaires et d'un suivi individualisé les préparant à réussir leurs études. Parcoursup n'apporte donc qu'une partie de solution (pour les meilleurs étudiants) à un problème qui n'est lui-même posé qu'à moitié, puisque l'orientation y est, pour finir, dissociée de la formation.

### **Les candidats en bout de liste n'ont d'autre choix que de patienter**

L'ambition affichée par Parcoursup fut ainsi confrontée aux ratés prévisibles d'un dispositif qui a d'abord été conçu pour laisser le plus grand nombre de choix, et le plus longtemps possible, aux meilleurs candidats. La décision de ne pas demander aux lycéens de hiérarchiser leurs vœux en témoigne.

Un bon élève, venant d'un établissement réputé, ayant reçu un composé de « oui » et de « en attente », disposait de quelques jours pour faire le choix d'une filière, libérant ainsi les autres places où il avait été accepté, mais il pouvait conserver les « en attente » s'ils concernaient les filières qu'il préférait, et cela jusqu'au 6 septembre. Le maintien de ces possibilités fait que les candidats en bout de liste, qui n'ont que des « non » et des « en attente », n'ont, quant à eux, d'autre choix que de patienter.

### **Défaut de conception**

Les lycéens des sections technologiques et professionnelles sont surreprésentés dans ce groupe. Ils ont le plus souvent reçu une série de « non » à leurs vœux pour des BTS ou pour l'enseignement technologique, où ils étaient en concurrence avec des bacheliers des filières générales. Si les vœux des candidats avaient été hiérarchisés, une réponse positive aurait d'emblée libéré automatiquement toutes les autres places, rendant l'ensemble du système plus réactif.

### **C'est une faute d'appréciation quant au message à adresser à la jeunesse**

C'est là un défaut de conception, et surtout une faute d'appréciation quant au message à adresser à la jeunesse. Car tous les lycéens, même ceux qui n'ont pas eu une scolarité brillante, considèrent l'orientation dans l'enseignement supérieur comme un moment important de leur vie avec, à la clé, le choix d'une formation qui décidera en partie de leur avenir professionnel ; ils y voient aussi l'espoir d'une seconde chance que leur donneraient des conditions d'études différentes (n'oublions pas que la plupart des candidats les plus mal classés viennent de milieux défavorisés, et sont souvent les premiers de leur famille à accéder au baccalauréat).

Au lieu de quoi, beaucoup retiendront de l'année 2018 le sentiment déplaisant qu'il n'y a pas de place pour eux, sinon celle laissée par d'autres, sans qu'on leur explique ce qui ne va pas dans leur candidature et comment y remédier. Le dispositif Parcoursup, s'il est maintenu tel quel, ne sera guère apte à instiller dans la jeunesse, génération après génération, la confiance dans l'avenir.

### **Rapprochement des institutions**

Surtout, une stratégie d'orientation n'a de sens que pour servir une politique de formation capable de répondre aux besoins des étudiants. J'ai défendu dans un ouvrage récent une proposition qui pourrait reposer sur un algorithme d'affectation que plusieurs chercheurs ont décrit dans ces colonnes, et présenté dans une publication de Terra Nova (vœux hiérarchisés, affectation qui optimise l'adéquation entre les demandes et les offres, et commission finale pour résoudre, au cas par cas, les déséquilibres entre les filières).

Mais elle consisterait surtout en un premier trimestre universitaire, conçu comme un dispositif de révélation d'informations permettant aux enseignants d'évaluer en situation les chances de réussite des étudiants, et en particulier s'ils peuvent poursuivre d'emblée leur cursus universitaire ou s'ils doivent suivre d'abord des formations complémentaires, voire se réorienter. Une séquence de ce type permettrait à tous les étudiants de mieux comprendre les exigences universitaires.

Que les bacheliers soient nombreux à vouloir rejoindre l'enseignement supérieur est une chance, non un problème

Que les bacheliers soient nombreux à vouloir rejoindre l'enseignement supérieur est une chance, non un problème. Une orientation réussie, y compris dans l'enseignement supérieur technique, aux capacités d'accueil trop limitées et aux propositions de formation peu lisibles car non reliées à des compétences précises (rappelons qu'en Suisse et en Allemagne de nombreux élèves qui ont achevé leur cursus secondaire vont vers des établissements supérieurs techniques, où ils obtiennent des diplômes réputés, certains rejoignant ensuite les filières universitaires), est à considérer comme un enjeu national, qui donne un avenir à la jeunesse et représente un atout pour la prospérité économique future.

Elle permettrait également aux universités de mettre en valeur la qualité de leurs cursus et leur spécificité : ouverture à la recherche et souci d'accueillir une diversité de talents. Lorsque la qualité des premiers cycles universitaires sera devenue une évidence pour tous, les anomalies que j'évoquais plus haut seront définitivement derrière nous.

**Monique Canto-Sperber** est directrice de recherche au CNRS, spécialiste de l'Antiquité classique et de la pensée morale et politique contemporaine. Elle a dirigé l'École normale supérieure, a été présidente de l'initiative d'excellence Paris sciences et lettres (PSL), et vice-présidente du Comité national d'éthique. Elle est notamment l'auteure de *L'Oligarchie de l'excellence. Les meilleures études pour le plus grand nombre* (PUF, 2017).

## **14. Le point de vue : Parcoursup, une copie à revoir**

**Les Echos / Frédéric Cherbonnier / Le 21 juin 2018**

Mis en place pour affecter les étudiants au sein des établissements d'enseignement supérieur, Parcoursup ne fait guère mieux que son prédécesseur APB. Environ 175.000 étudiants, près d'un sur cinq, n'a reçu aucune proposition à la veille du bac, un résultat pire que celui obtenu l'année dernière avec l'ancien système. Plus inquiétant encore, ce taux a très peu progressé au cours des dix derniers jours, passant de 23 % à 21,5 %. Il est à craindre que la situation ne se résolve que très lentement durant l'été.

Les solutions sont bien connues, et reposent sur deux piliers : permettre l'expression des préférences des deux parties en présence - étudiants et établissements, et s'appuyer sur un mécanisme centralisé appariant au mieux les uns avec les autres, soit un algorithme réalisant des « mariages stables » où aucun binôme n'a envie de tromper son « conjoint » respectif pour se mettre ensemble, et dissuadant chacun de chercher à manipuler le système en mentant sur ses préférences.

La solution la plus réputée, proposée en 1962 par les mathématiciens et économistes David Gale et Lloyd S. Shapley, vérifie ces deux propriétés. Elle donne la priorité à l'une des parties - les établissements, mais d'autres mécanismes ont été développés depuis, laissant aux pouvoirs publics une grande latitude de choix.

Le ministère de l'Éducation a réussi la gageure de mettre en place successivement deux solutions bancales à laquelle il manquait l'un des deux piliers ! APB ne demandait pas aux universités de choisir, d'où le recours choquant à un tirage au sort pour l'entrée en licence. Parcoursup renonce à demander aux étudiants une expression précise de leur préférence. Ceux-ci doivent exprimer 10 vœux d'affectation sans les classer quand APB demandaient 24 choix hiérarchisés. En conséquence, le processus ne peut être automatisé, il faut recourir à une forme de « marché décentralisé » où les établissements classent tous les candidats, ce qui est coûteux, et où la liberté de choix laissée aux candidats peut bloquer le système. Un étudiant peut garder au chaud une offre A tout en restant sur liste d'attente dans l'espoir d'obtenir une meilleure proposition B. Si un autre a obtenu cette seconde proposition mais préférerait l'offre A, les deux vont se neutraliser et attendre en vain jusqu'en septembre pour n'obtenir que l'établissement que chacun rangeait en second rang.

On constate avec regret que, à la différence de nombreux pays, la France n'a su retenir l'une des solutions préconisées par la communauté scientifique fondées sur cinquante années d'expérience, avec un prix Nobel d'économie attribué à Alvin E. Roth et Lloyd Shapley pour des travaux dans ce domaine ! L'argument mis en avant par le ministère semble bien dérisoire. En voulant officiellement éviter de demander aux étudiants de choisir dès le mois de mars, ceux-ci se retrouvent à prendre des décisions en pleine période de préparation du bac, sans aucune information supplémentaire !

Autre incongruité, la discrimination géographique induite par ce système donnant priorité aux étudiants de la même académie. Un étudiant de Castelnaudary n'est pas prioritaire pour aller étudier à Toulouse, à quarante minutes de train, encore moins vis-à-vis des grandes universités parisiennes, et risque de devoir aller à Montpellier à 190 km de distance, à condition d'en avoir les moyens !

Le manque de mobilité est l'une des sources profondes de la discrimination sociale au sein de l'enseignement supérieur. La priorité donnée aux élèves disposant de bourses ne suffit pas car celles-ci ne sont pas d'un montant assez élevé pour permettre de s'éloigner de sa famille et de s'engager dans un long parcours universitaire. Faute de s'attaquer à ce problème - ce qui supposerait de revaloriser les bourses octroyées sur critères sociaux voire de les rendre pluriannuelles, l'Etat préfère instaurer une forme d'assignation à résidence. In fine, l'université reste la dernière roue du carrosse, avec trois fois moins de budget que les établissements dits « sélectifs » et le dernier rang de priorité dans ce mécanisme d'affectation des étudiants.

**Note(s) :** Frédéric Cherbonnier est professeur à Sciences Po Toulouse et chercheur à Toulouse School of Economics.

## **15. Près de 500 parcours de remise à niveau pour réussir en licence**

Le Monde | 26.06.2018 à 11h39 | Par [Camille Stromboni](#)

**Certaines universités ont joué le jeu en proposant des cours de soutien ou étalés sur deux ans. D'autres ont refusé faute de moyens suffisants.**

C'est l'une des promesses phares du gouvernement avec la loi orientation et réussite des étudiants promulguée début mars : faire diminuer l'échec en licence. Pour y parvenir, les nouvelles règles de sélection à l'entrée de l'université doivent s'accompagner de dispositifs pédagogiques adaptés pour les étudiants, particulièrement les plus fragiles.

Là est tout l'enjeu du « oui si », cette nouvelle réponse que les universités peuvent faire sur Parcoursup aux candidats qu'elles ont jugés, au regard de leur dossier, comme ne remplissant pas les prérequis – des critères pour entrer à l'université – nécessaires. Résultat : le lycéen sera accepté à condition de suivre un parcours de remise à niveau. Une enveloppe de huit millions d'euros pour mettre en place ces dispositifs a été annoncée par le ministère.

Difficile pour l'instant d'en connaître l'ampleur : le ministère n'ayant communiqué qu'un seul chiffre concernant la plate-forme : 135 000 propositions ont été faites avec la condition « oui si » par les universités, sans que l'on sache si les jeunes qui ont reçu une telle offre sont encore sur liste d'attente. Sur l'ensemble des universités, 466 initiatives de ce type pour la prochaine rentrée ont été recensées par le ministère. Ce chiffre regroupe aussi des dispositifs pédagogiques proposées par les facs en dehors du « oui si », qui interviennent après la rentrée.

### **Délai trop court**

Pour cette première année d'application, certains établissements comme Poitiers ou Paris-2 Panthéon-Assas admettent ne pas avoir émis de « oui si » sur Parcoursup. Délai trop court, moyens financiers jugés non pérennes ou insuffisants, autres dispositifs déjà existants... les raisons avancées sont multiples. Ainsi à



Assas, Guillaume Leyte, son président, reconnaît avoir préféré « *dire oui à tout le monde* », tout en se dédouanant d'avoir voulu éviter d'accepter des candidats plus faibles, dans une logique élitiste. La faculté propose, depuis 2008, un parcours avec des enseignements renforcés pour plusieurs centaines d'étudiants au profil plus fragile.

Pour celles qui ont, à l'inverse, joué le jeu du « oui si », une palette de formules très diverses a été apportée. A Toulon, où 300 places sont prévues dans ce cadre, dont un tiers pour des étudiants en droit, une nouvelle année tremplin, qui va de pair avec une licence en quatre ans, a été conçue. Planning de cours allégé dans les matières juridiques, enseignements de renforcement en petit groupe liés à la discipline (maîtrise de l'écrit, compréhension de texte, méthodologie juridique) et généraux (méthodologie universitaire, de recherche documentaire, projet professionnel)... ceux-ci ne chômeront pas pour suivre leur première année, en deux ans.

Toutefois, « *cette réponse n'a pas rencontré un grand succès chez les candidats*, reconnaît volontier Thierry di Manno, doyen de la faculté de droit. A tel point, qu'il n'est pas certain de remplir les places prévues. Ici comme ailleurs, l'information n'a pas été très claire pour de nombreux lycéens, qui ne savaient pas à quoi s'attendre. « *On peut le comprendre aussi car c'est rarement de gaieté de cœur qu'on va dans un cursus renforcé, rallongé*, analyse-t-il. *Mais il faut nous faire confiance : ce sont des profils qui vont à l'échec sans cette aide.* »

### **Obligation cruciale**

Pour lui comme pour son confrère lillois, Guillaume Penel, l'obligation faite à ces futurs étudiants de suivre ces parcours apparaît cruciale. « *Le contrat pédagogique, que nous allons signer avec l'étudiant, va permettre que chacun joue le jeu* », estime ainsi le doyen de la fac de sciences du sport et de l'éducation physique de Lille, où 105 places de « oui si » sont prévues, avec deux formules possibles – une première année avec des cours de soutien, ou bien étalée sur deux ans. Avec ce contrat pédagogique, l'idée est aussi de s'assurer de leur engagement à venir à ces modules en plus, car depuis des années, les dispositifs de remédiation font face à une difficulté, ce sont souvent les étudiants qui en ont le moins besoin qui y participent.

A Nanterre, les enseignants sont allés jusqu'à imaginer une formule à la carte, pour coller au mieux aux besoins de chacun. Ces étudiants verront leurs parcours et les modules de renforcement qu'ils devront suivre pendant leur première année, définis avec un enseignant référent durant la semaine de prérentrée. « *Il n'y a pas de profil standard avec une solution toute faite, mais une grande diversité de points de fragilité, auquel il faut répondre différemment* », estime Christophe Bréchet, vice-président formation.

L'université a joué à fond le jeu du « oui si », puisque 25 000 candidats – sur 68 000 – pourraient recevoir une telle réponse au fil de la procédure Parcoursup. « *Au début, il y avait pourtant des réticences, avec la crainte que les candidats préféreraient aller ailleurs, plutôt que d'accepter un "oui si"*, reconnaît M. Bréchet. Il est rassuré : chez lui les candidats ont accepté tout autant les « oui » que les « oui si ».

## **16. Parcoursup, un système opaque**

Le Monde | le 19.07.2018 à 09h23

**Editorial. S'il était urgent de revoir les modalités d'admission dans l'enseignement supérieur, la nouvelle plateforme manque de transparence et laisse trop de candidats dans l'incertitude.**

**Editorial du « Monde ».** Il est encore trop tôt pour tirer un bilan définitif de la nouvelle plate-forme d'admission dans l'enseignement supérieur, Parcoursup. Ce n'est pas avant septembre que l'on pourra véritablement juger de l'efficacité du dispositif d'orientation des bacheliers par rapport au très décrié APB

(Admission post bac). Néanmoins, on peut déjà tirer quelques enseignements sur les forces et les faiblesses d'un système d'affectation instauré au pas de charge.

Plus efficace, plus transparent, plus juste... Les promesses faites au lancement de la réforme étaient nombreuses. Avec APB, tout bachelier pouvait s'inscrire dans un très grand nombre de filières, quel que soit son parcours scolaire dans le secondaire. Ce système à l'efficacité contestée, accusé d'être responsable d'un taux d'échec massif, génèrait de nombreuses frustrations, tout en créant des goulets d'étranglement, qui, parfois, n'ont pu être surmontés que grâce à un tirage au sort. Même si cette pratique est restée marginale, elle a réussi à jeter le discrédit sur APB et à imposer l'urgence d'une refonte du système.

Désormais, avec Parcoursup, l'essentiel de la sélection a lieu avant l'entrée à l'université, et non plus après. L'idée est de limiter le gâchis en prévenant l'échec et de permettre in fine de relever le niveau global de l'université. Reste que la mise en pratique se révèle chaotique.

Au lendemain des résultats du bac, quelque 100 000 jeunes encore inscrits sur Parcoursup demeurent sans proposition de formation, soit un chiffre légèrement supérieur à celui de 2017. Certes, la procédure se poursuit durant tout l'été. Certes, les candidats encore dans l'attente sont accompagnés, pour ceux qui le souhaitent, par une commission pilotée par le recteur. Il n'empêche, l'incertitude de se retrouver sans aucune place se prolonge pour encore trop d'élèves.

## **Incompréhension**

Le deuxième problème est celui de la transparence. Pour chacun, il reste très difficile d'évaluer ses chances de décrocher une place dans la formation rêvée. Nombre de lycéens ne connaissent pas précisément les critères qui ont pu les faire dégringoler dans les listes d'attente. Si le gouvernement n'a cessé de revendiquer un système plus lisible, notamment en publiant l'algorithme présidant au fonctionnement de Parcoursup, c'est à l'inverse une grande opacité qui a été ressentie dans de nombreuses familles.

Prise en compte des notes de telle ou telle matière du lycée, de la filière de bac du candidat, du lycée d'origine, de la lettre de motivation, des activités extrascolaires... les différents critères ont donné lieu à toutes les théories. Et à l'incompréhension de voir un camarade, jugé moins bon, mieux classé à l'entrée de telle ou telle formation. Sans compter les nouveaux quotas géographiques, qui ont nourri les craintes de discrimination, à tort ou à raison, ou encore l'instauration d'un taux minimum de boursiers.

Si rien ne permet de savoir pour l'heure si l'orientation a pu être améliorée, si les candidats trouveront finalement une place qui leur convient à la rentrée, ou encore si les taux de réussite à l'université vont progresser, ce nouveau système part déjà avec un handicap : l'ombre de la suspicion, peu propice à la sérénité. La réforme était ambitieuse, mais le gouvernement semble avoir confondu parfois vitesse et précipitation, donnant le sentiment à une partie de ce millésime de bacheliers d'avoir essayé les plâtres. A ce stade, l'appréciation ne peut être que « peut mieux faire ».

## **17. Parcoursup : les bacheliers professionnels obtiennent-ils satisfaction ?**

Le Monde | le 20.07.2018 à 10h00 | Par [Camille Stromboni](#) et Audrey Paillasse

**D'après la ministre de l'enseignement supérieur, la part des bacheliers pros ayant obtenu une réponse positive en BTS a fortement augmenté.**

Quel sort a été réservé aux bacheliers professionnels à l'entrée de l'enseignement supérieur sur Parcoursup ? La question est sensible, [alors que l'attente se prolonge pour plusieurs milliers de candidats](#), sur la nouvelle plate-forme d'admission à l'enseignement supérieur, accusée par ses détracteurs d'être source de discriminations. Assez pour que la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, soit interrogée sur la situation de ce public moins favorisé socialement, à l'Assemblée nationale, mardi 17 juillet.

Selon la ministre, les premiers indicateurs sont favorables : parmi les 103 000 lycéens inscrits sur Parcoursup qui ont obtenu un bac pro cette année, 63,2 % ont obtenu une réponse positive en BTS, contre 46 % l'an dernier, a-t-elle annoncé. Elle y voit un signe du succès de sa politique des quotas de bacheliers pros en BTS.

Pour la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), une organisation étudiante, ce sont cependant les bacheliers professionnels et technologiques qui se retrouvent aujourd'hui le « *plus en difficulté* » sur Parcoursup, après avoir reçu des refus des filières sélectives (BTS, DUT), a estimé son président, Jimmy Losfeld, mercredi 18 juillet sur Franceinfo, au vu des retours de candidats malheureux reçus sur la plate-forme [SOS-Parcoursup](#), montée par la FAGE.

## Un brin d'amertume

Satisfaits, en attente, recalés... les bacheliers pros rencontrent toute la palette de situations des candidats à l'enseignement supérieur. Avec une différence néanmoins : ils s'y sentaient moins attendus que d'autres. « *On m'a dit que c'était impossible, que les portes étaient fermées pour les bacs pros, particulièrement en DUT* », témoigne ainsi Allan, 19 ans, élève au lycée polyvalent Etienne-Æhmichen (Châlons-en-Champagne), désormais titulaire d'un bac pro en logistique. C'est donc une petite « *fierté personnelle* » d'avoir décroché une place en DUT, avant de choisir finalement de rejoindre un BTS en transport logistique.

Un destin qu'aurait aimé avoir Mélissa, 18 ans, du lycée agricole d'Ahun (Creuse), recalée des BTS en économie sociale et familiale qu'elle demandait à Limoges et Ussel. « *On est nombreuses dans ma classe à y avoir été refusées alors qu'on nous avait dit qu'on avait nos chances... on sait que les élèves de filières générales ont été privilégiés* », lâche-t-elle, avec un brin d'amertume envers ses enseignants. La jeune fille envisage finalement de travailler comme agente de service hospitalier, avant de tenter de rejoindre des études en soins infirmiers.

### « En queue de peloton »

La demande en BTS a explosé cette année sur Parcoursup, avec + 27 % de vœux de la part des élèves de voie professionnelle, mais aussi chez les lycéens généraux (+ 47 %). Difficile de savoir si les 2 000 places supplémentaires annoncées par le gouvernement et les 1 700 places en parcours « Passerelle » en BTS (année de mise à niveau) permettront de répondre à la demande. Ce dernier s'est engagé à ouvrir toutes les places nécessaires dans l'enseignement supérieur, mais certains universitaires s'inquiètent déjà de voir les bacheliers professionnels atterrir par défaut à la fac, en fin de procédure, comme les années précédentes, alors que leurs taux de réussite y sont extrêmement faibles (moins de 5 %).

Le message de mise en garde aux bacheliers pros tentés par l'université – filière qu'ils plébiscitent très peu – semble en tout cas avoir été entendu. L'université Paris-XIII a constaté une « *nette diminution* » de leurs candidatures pour l'ensemble des licences, témoigne Olivier Oudar, vice-président formation. D'une université à l'autre, on le reconnaît aussi sans ambages : dans les classements des candidats opérés par chaque licence pour la première fois sur la base de leurs dossiers scolaires, « *les bacheliers pros sont en queue de peloton* », relève-t-il. Ce qui a pour conséquence qu'ils s'y voient proposer une place plus tardivement que les bacheliers des autres filières, à condition que la licence remonte assez loin dans la liste d'attente des candidats.

Le nouveau système n'a néanmoins pas empêché certains « bacs pros » d'obtenir une place en faculté. Au lycée polyvalent Æhmichen de Châlons-en-Champagne, Philippe Stoecklin, enseignant de français et d'histoire-géo, a ainsi accompagné l'un de ses élèves de terminale, qui a été accepté en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) après seulement quelques jours d'attente sur Parcoursup, alors que la filière est extrêmement demandée. « *Avec la nouvelle procédure, ce lycéen a vraiment pu montrer qu'il en voulait* », salue l'enseignant, qui a dû commencer par convaincre ses collègues d'émettre un avis favorable lors du conseil de classe. « *Quand on vient d'un bac pro, on est outsider, mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas y arriver* », défend l'enseignant, lui-même issu d'un bac pro.



## **18. Parcoursup : plus de 66 000 candidats encore sans affectation**

Le Monde | le 10.08.2018 à 07h46

**Le ministère considère que seuls 16 300 d'entre eux veulent encore « s'inscrire via Parcoursup » et ont ainsi répondu à des propositions d'accompagnement.**

Selon les chiffres du ministère, actualisés jeudi 9 août, plus de 66 000 candidats sont encore en attente d'une place dans l'enseignement supérieur sur la plateforme Parcoursup. Ils sont précisément 66 402 à n'avoir pas obtenu d'affectation, même si le ministère considère que seuls 16 300 d'entre eux veulent encore « s'inscrire via Parcoursup » et ont ainsi répondu à des propositions d'accompagnement.

Les autres, soit quelque 50 102 candidats, sont considérés comme « inactifs » : « *Ils ne se manifestent plus : on leur a envoyé plusieurs messages, et depuis le 7 juillet, lendemain des résultats du bac, ils ne se sont pas manifestés* », assure Jérôme Teillard, chef du projet Parcoursup au ministère de l'enseignement supérieur.

A titre de comparaison, le 21 juillet 2017, [environ 65 000 jeunes inscrits sur l'ancienne plateforme d'admission post-bac \(APB\)](#), décriée pour le système de tirage au sort en vigueur pour les filières sous tension, étaient sans affectation à l'université.

Près de 73 % des 812 050 inscrits sur Parcoursup sont en revanche fixés sur leur sort : 481 530 ont définitivement accepté une proposition, tout comme 110 322 autres qui ont, eux, maintenu un ou plusieurs autres vœux en attente. Près de 154 000 personnes ont par ailleurs quitté Parcoursup, notamment en raison d'un échec au bac ou parce qu'elles sont inscrites dans des cursus privés.

### **Des propositions « tous les jours »**

Alors que la rentrée approche, le ministère veut envoyer aux jeunes sans affectation « *un message de sérénité : tous les jours il y a des propositions qui sont faites aux candidats* », assure M. Teillard.

Le ministère espère voir des places se libérer à la fin du mois, avec la clôture des inscriptions le 27 août pour toutes les formations qui ont leur rentrée le 3 septembre (classes préparatoires, BTS ou certaines licences universitaires...), ce qui obligera les candidats de ces formations à renoncer définitivement à leurs autres vœux.

« *Actuellement, un jeune peut garder beaucoup de vœux en attente sans qu'on sache quel est son ordre de préférence, et peut par là, bloquer des places* », explique François Germinet, président de l'université de Cergy-Pontoise et membre de la Conférence des présidents d'université (CPU, pro-réforme).

Le 5 septembre, souligne Jérôme Teillard, s'achèvera la « *phase principale* », et il n'y aura « *plus de vœux en attente à partir de cette date* ». Les élèves pourront toutefois recevoir de nouvelles propositions jusqu'au 21 septembre.

Mi-juillet, plusieurs organisations opposées à la loi sur les nouvelles modalités d'accès à l'université et à Parcoursup, ainsi que le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, ont annoncé avoir saisi le Défenseur des droits pour « *faire la lumière sur les modalités de sélection* » des candidats à l'enseignement supérieur.

## **19. Parcoursup : le gouvernement au pied du mur à l'approche de la rentrée**

Le Monde | le 23.08.2018 à 14h35 | Par [Camille Stromboni](#)

**Après un été rythmé par les polémiques autour de la lenteur du nouveau système, les prochaines semaines vont être cruciales pour trouver une place à tous les candidats.**

Le mois de trêve estivale n'aura pas permis un déblocage d'ampleur de Parcoursup. Et pas non plus apporté de bonne nouvelle au gouvernement. Rien n'a bougé, ou presque.

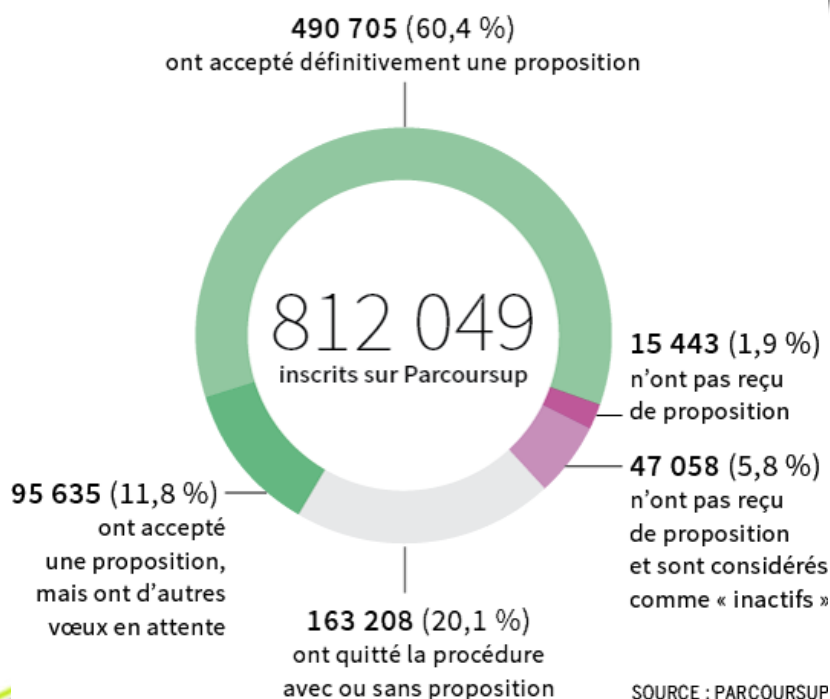
Alors que la rentrée universitaire approche à grands pas, l'attente se prolonge pour des dizaines de milliers de jeunes, pas encore fixés sur l'établissement qu'ils rejoindront pour leurs études, trois mois après l'ouverture de la nouvelle procédure d'admission dans l'enseignement supérieur.

Système trop lent, grippé, bloqué... Les questions qui fâchent ont été posées à Frédérique Vidal, la ministre de l'enseignement supérieur, mercredi 22 août, sur France Inter, où elle faisait sa rentrée. Sans relâche, elle a écarté les critiques récurrentes portées sur la plate-forme. « *Si Parcoursup fonctionne plus lentement, c'est justement parce qu'on accompagne et qu'on aide les jeunes sans affectation, contrairement à l'an dernier* », a-t-elle défendu. Tout en affirmant n'avoir « *pas d'inquiétude particulière* » : plus de 591 000 jeunes savent où ils seront à la rentrée, a-t-elle répété.

La ministre devait enchaîner avec le conseil des ministres, puis une réunion avec les recteurs... Le gouvernement est désormais au pied du mur, il faut que la « machine » passe à la vitesse supérieure. L'enjeu est de taille pour l'ancienne présidente d'université qui s'est fait connaître en dénonçant, à l'été 2017, l'immense « *gâchis* » d'APB (admission post-bac), le précédent système, et en menant, tambour battant en moins d'un an, la réforme de loi orientation et réussite des étudiants avec la mise en place de Parcoursup.

## Plus de 62 000 candidats sans proposition

RÉPARTITION DES INSCRITS SUR PARCOURSUP AU 22 AOÛT



### Engorgement prolongé

S'il est encore trop tôt pour tirer un véritable bilan des affectations dans l'enseignement supérieur, le nouveau système apparaît à ce stade moins performant en matière de réponses aux candidats, avec un engorgement qui se prolonge.

D'après les chiffres officiels, en date du 22 août, 72 % des 812 000 lycéens et étudiants en réorientation inscrits sur la plate-forme ont validé une formation, soit une proportion qui n'a quasiment pas évolué

depuis un mois. En revanche, 62 500 candidats demeurent sans aucune proposition. Parmi eux, 15 400 sont considérés par le ministère comme étant toujours en quête d'une inscription, les autres étant comptabilisés comme des « *inactifs* ».

Le 17 août 2017, ils étaient 6 010 « sans-fac » sur APB. Le choix du ministère de ne plus comptabiliser dans la colonne des jeunes en attente ces fameux « inactifs » – soit 47 100 bacheliers et étudiants en réorientation au 21 août – ne fait pas l'unanimité. Il s'agit de candidats qui n'ont « *pas manifesté leur souhait d'être accompagnés* », auprès du rectorat ou en procédure complémentaire, a détaillé Jérôme Teillard, chargé de mission Parcoursup au ministère, lundi, sur Europe 1. « *Pour l'essentiel* », des jeunes qui auraient « *d'autres projets* », a-t-il estimé, citant pêle-mêle la volonté de rejoindre une formation hors Parcoursup, un emploi, un service civique, des formations à l'étranger...

« *C'est de la communication gouvernementale pour faire redescendre la polémique Parcoursup de l'été* », dénonce Lilâ Le Bas, présidente de l'UNEF, syndicat étudiant opposé à la réforme. Celle-ci estime que rien ne permet de dire que ces candidats ne sont pas toujours dans l'attente, au vu des témoignages qu'elle reçoit.

### « Je ne suis pas inactive »

Cas représentatif ou exception ? C'est en tout cas la situation de Marine, une jeune Francilienne, qui n'a émis que deux vœux sur la plate-forme, en licence de sciences de l'éducation et s'y accroche de toutes ses forces. « *Je ne suis pas inactive*, dit-elle. *Je suis 12<sup>e</sup> sur liste d'attente à Nanterre, 158<sup>e</sup> à Paris-Descartes, mais j'attends ! J'ai regardé en procédure complémentaire, il n'y a pas de place dans cette licence, ou bien à deux heures de chez moi...* »

La jeune titulaire d'un bac ES, qu'elle a réussi avec mention assez bien, est en colère : « *Parcoursup a promis que tout le monde aurait une place dans ce qu'il souhaitait, j'ai demandé une licence non sélective dans la fac de mon secteur [Nanterre] et je me retrouve sans rien, à deux semaines de la rentrée.* » Elle attend le 5 septembre, date à laquelle la procédure principale va s'achever, pour n'avoir plus aucun espoir avant de s'orienter vers une autre licence, en saisissant le recteur.

Un phénomène nouveau est venu amplifier le sentiment d'attente prolongée, et gripper d'autant plus le système : près de 96 000 candidats ont obtenu et validé une proposition, mais ils maintiennent toujours des vœux en attente au 22 août – ce qui n'était pas possible en 2017 après le 19 juillet. Difficile de ne pas imaginer qu'un grand nombre espère toujours une réponse d'une formation leur convenant mieux. Ils ne sont en tout cas, eux non plus, pas encore fixés pour la rentrée.

### « Souplesse »

Des places vont se libérer dès « *la semaine prochaine* », a tenu à rassurer M. Teillard. Les formations sélectives (BTS, classes préparatoires,...), dont la rentrée est prévue début septembre, ont été invitées par le ministère, dans un mail envoyé mi-août, à fixer leur date limite d'inscription au 27 août.

Une recommandation qui s'ajoute aux divers ajustements que le ministère a multipliés depuis les résultats du bac, pour tenter d'accélérer les choses (affichage des taux de remplissage des formations, surbooking de 10 % dans les licences d'Ile-de-France...). Jusqu'ici en vain.

Cette date sera appliquée « *avec une certaine souplesse* », souligne néanmoins Philippe Vincent, secrétaire général du syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale, qui suit de près le remplissage des classes prépa et des BTS dans les lycées : « *Il s'agit surtout d'envoyer un message aux candidats pour essayer de réactiver plus vite le processus qui est bloqué.* » Si plusieurs responsables de formation alertent sur une rentrée qui s'annonce chaotique, avec le fort retard des inscriptions constaté partout, le syndicaliste se veut rassurant.

### « Ajustements »

« *Plus vite on saura, mieux on se portera, mais il n'y a pas péril en la demeure* », confie-t-il, tout en appelant à des améliorations substantielles l'année prochaine, pour ne pas faire revivre cette extrême lenteur aux jeunes comme aux formations. La ministre de l'enseignement supérieur, n'a pas exclu des



« ajustements » pour les années à venir, rappelant avoir « toujours dit qu'on ferait le bilan du fonctionnement fin septembre ».

S'il se montre serein pour la rentrée, Gilles Roussel, président de la conférence des présidents d'université, pointe néanmoins une autre « véritable inconnue », qui ne sera levée que courant septembre, au gré des commissions rectorales pour accompagner les « sans-places » : « Dans quelle proportion vont-ils être envoyés à l'université ? », interroge le président de l'université de Marne-La Vallée (Seine-et-Marne), qui souligne que les facs ont déjà largement augmenté leurs capacités d'accueil pour cette rentrée. Et que les principales filières en tension en 2017, le sont toujours, comme les sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) ou la psychologie.

## **Parcoursup : les prochaines dates clés**

### **27 août**

Date limite des inscriptions pour les formations sélectives (prépas, BTS, DUT), dont la rentrée est début septembre.

### **5 septembre**

La procédure principale, qui a débuté le 22 mai, s'achève.

### **21 septembre**

Fin de la procédure complémentaire, qui permet aux candidats qui le souhaitent de formuler de nouveau 10 vœux d'orientation en direction des formations ayant des places disponibles. Ils peuvent, en parallèle, saisir la commission d'accès à l'enseignement supérieur, présidée par le recteur, chargée de leur faire des propositions.

## **20. "On ne connaît pas la taille des promotions" : le casse-tête des filières face aux indécis de Parcoursup**

France Infos | Mis à jour le 25/08/2018 | Mahaut Landaz

**Plus de 90 000 élèves n'ont toujours pas validé définitivement leur affectation, à quelques jours de la rentrée universitaire. Ce qui n'est pas sans conséquence pour l'organisation de certaines administrations.**

Le feuilleton [Parcoursup](#) atteint-il l'épilogue de sa première saison ? Pas sûr : à quelques jours de la rentrée universitaire, certaines filières manquent encore de visibilité sur leurs effectifs pour organiser la rentrée sereinement. Si le ton se veut rassurant, les chiffres racontent une autre histoire. Dans certaines formations, plus d'un tiers des élèves n'ont pas encore définitivement validé leur affectation sur la plateforme. Ces indécis sont encore sur la liste d'attente pour d'autres filières qu'ils privilégient, laissant ainsi dans le flou les chefs d'établissement qui se demandent combien d'élèves ils accueilleront. Franceinfo a pris la température auprès de plusieurs administrations d'universités et d'établissements du supérieur, à Paris, Marseille, Nîmes ou encore à Brest.

### **Un étudiant sur 10 toujours indécis**

Au [dernier décompte, vendredi 24 août, 94 139 élèves](#) ont reçu une proposition qu'ils n'ont toujours pas définitivement validée : ce sont les "oui en attente". Soit un peu plus d'un élève sur 10 inscrits sur Parcoursup. Et, pour l'heure, difficile d'imaginer la suite car la majorité des administrations du supérieur rouvrent à peine leurs portes et les filières sélectives ont des réunions prévues la semaine prochaine pour faire le point.

Philippe Vincent, secrétaire général du syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale, estime que ces indécis représentent entre 15 et 25%\* des élèves dans ses classes préparatoires scientifiques et économiques marseillaises (il est également proviseur au lycée Jean-Perrin à Marseille). Alors il les *"surveille comme le lait sur le feu"*. Ce syndicaliste suit de près le remplissage dans les lycées. Et, selon lui, les indécis sont encore plus représentés en BTS, dont des responsables s'inquiétaient en juillet de ne pas voir leurs bancs se remplir aussi vite que souhaité.

### **À Nîmes, la rentrée décalée d'une semaine**

Du côté des universités, les responsables contactés par franceinfo témoignent de situations extrêmement variables selon les formations. *"J'ai des filières où le nombre de "oui ferme" est très important, comme en Staps. Ou en psychologie, où il n'y a que 23 candidats indécis sur 635 places, expose Frédéric Dardel, président de l'université Paris-Descartes. Et d'autres où les candidats temporisent longtemps, comme le droit."*

Dans certaines formations, les indécis peuvent ainsi constituer *"jusqu'à un tiers de l'effectif, ce qui est quand même significatif"*, abonde Myriam Nourry, de l'université de Bretagne occidentale, qui cite notamment les licences en administration économique et sociale et en économie-gestion.

J'ai encore des gens de la première phase, c'est-à-dire qu'ils maintiennent un vœu en attente depuis le mois de mai. Myriam Nourry, de l'université de Bretagne occidentale à franceinfo

Si toutes les universités ne sont pas touchées de la même façon, certaines soulignent qu'elles ne connaissent pas encore la taille de leurs promotions. À Nîmes (Gard), où les indécis constituent environ 20% des élèves toutes filières confondues, cette *"rentrée particulière"* a ainsi dû être repoussée d'une semaine. *"C'est plus une volonté d'être efficace qu'une vraie crainte de ne pas pouvoir fonctionner"*, tempère Emmanuel Roux, le président de l'université. Il évoque notamment le temps nécessaire à la préparation des dispositifs destinés aux élèves qui ont reçu une réponse favorable, mais conditionnée à des modules de remise à niveau, une autre mesure introduite par la loi sur l'orientation et la réussite des étudiants (ORE).

### **"S'ils viennent, je vais devoir ouvrir un groupe de TD en plus"**

Sans données fiables, certaines administrations travaillent à partir de projections. *"Par exemple, en éco-gestion, j'ai 22 "oui en attente". S'ils viennent, je vais devoir ouvrir un groupe de TD (travaux dirigés) en plus. Dans nos projections, on met donc des bornes élevées pour faire face, si jamais les capacités maximales sont atteintes"*, explique Myriam Nourry. Même chose à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), où 35% des candidats n'ont pas encore validé définitivement leur affectation en Mipi (mathématiques, informatique, physique et ingénierie) et 32% en biologie. Patrick Courilleau, vice-président formation et vie étudiante, considère que 80% de ces "oui en attente" seront définitifs. *"Mais si je me trompe, ça va m'obliger à créer un TD de plus et, avec les contraintes de locaux et d'emplois du temps, ça peut nous mettre en difficulté"*, explique-t-il.

Les TD commencent le 28 septembre. On imagine que, d'ici là, on connaîtra la taille de nos effectifs. Emmanuel Roux, président de l'université de Nîmes à franceinfo

Une incertitude qui se répercute sur les emplois du temps. *"On essaie d'informer au maximum. (...) Il est possible que ça évolue"*, détaille Emmanuel Roux. Les professeurs sont aussi affectés : dans certains cas, il pourrait leur manquer des heures de travail ; dans d'autres, il faudra recruter des vacataires. *"Il faut essayer de trouver des enseignants sans savoir si on va avoir besoin d'eux. C'est problématique"*, illustre Patrick Courilleau.

Dans certaines administrations scolaires, on va devoir décrocher le téléphone à partir de la semaine prochaine pour tenter d'y voir plus clair auprès des candidats toujours en attente d'un meilleur choix. *"Il y a forcément une surcharge de travail parce que c'est un nouveau dispositif, donc il faut l'assimiler. Mais il n'y a pas d'inquiétude, on saura faire"*, reprend Emmanuel Roux.

## "Il n'y a pas péril en la demeure"

Un sentiment plutôt partagé, d'après les personnels contactés par franceinfo. Car si les élèves indécis sont encore beaucoup, *"le nombre d'inscrits est relativement stable par rapport à l'année dernière à la même date, note Frédéric Dardel. Il y a un léger retard, rien d'inquiétant"*.

De plus, de l'avis de plusieurs responsables d'universités, Parcoursup offre aux équipes pédagogiques une meilleure vision des hésitations et tergiversations des élèves, puisque ce nouveau système permet de savoir si leur formation satisfait pleinement ou non le candidat. *"Avec APB, on avait un sentiment de oui ferme, qui n'était en fait peut-être pas si clair. On ne se rendait pas compte de la façon dont les candidats fonctionnaient. Avec Parcoursup, on a une meilleure visibilité sur leur comportement"*, détaille Patrick Courilleau. Les premiers à s'inscrire étant souvent les plus motivés.

*"Il n'y a pas péril en la demeure"*, relativise Philippe Vincent, qui souligne qu'en prépa, *"à 38 ou 42 élèves, la rentrée est calée"*. Reste qu'être dans l'incertitude jusqu'au dernier moment titille tout de même le syndicaliste, il explique que celle-ci sera abordée avec la ministre à la fin du processus.

On aurait bien aimé ne pas avoir à s'adapter la semaine d'avant la rentrée. Philippe Vincent, secrétaire général du syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale à franceinfo

*"On avait eu l'impression qu'avec Parcoursup on aurait plus de visibilité sur les effectifs, mais on se rend compte que ça n'a pas changé"*, déplore Myriam Nourry. Le président de Paris-Descartes estime quant à lui que le problème de l'orientation post-bac va au-delà de Parcoursup. Il conclut : *"Il n'est pas nouveau que l'offre de formation ne colle pas exactement à la demande. Parcoursup n'a ni créé, ni arrangé, ni aggravé cette situation."*

*\*Les chiffres de candidats n'ayant pas validé définitivement une affectation mentionnés dans l'article ont été récoltés entre le mercredi 22 et le vendredi 24 août, ils sont susceptibles d'avoir évolué à la date de publication.*

